

Prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise : Diagnostic partagé et préconisations



INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ	3
I. Méthodologie et conduite du diagnostic	3
A. Identification et mobilisation des partenaires	3
B. Les entretiens semi-directifs	4
C. Le questionnaire en ligne	5
D. Les professionnels ayant contribué au diagnostic	6
II. Les mineurs en situation de prostitution, probable ou avérée, identifiés dans le Val-d'Oise	6
A. Nombre de mineurs en situation de prostitution, probable ou avérée, identifiés par les professionnels interrogés	7
B. Sexe, âge et nationalité des mineurs en situation de prostitution identifiés	8
1. Sexe : les filles surexposées au risque prostitutionnel	8
2. Âge : des situations évolutives, majoritairement repérées entre 15 et 17 ans	9
3. Nationalité : une majorité de jeunes français, une inquiétude pour les mineurs non-accompagnés	11
C. Parcours de vie des mineurs en situation de prostitution identifiés	12
1. Des vulnérabilités systématiques dans les parcours de vie	13
2. Un contexte sociétal favorable à la prostitution	14
III. Le système prostitutionnel : l'exploitation sexuelle des mineurs par la prostitution dans le Val-Oise	15
A. L'entrée dans la prostitution : la rencontre avec le système prostitutionnel	15
B. Les lieux et les formes de prostitution des mineurs identifiés dans le Val-d'Oise	17
C. Le proxénétisme sur mineurs dans le Val-d'Oise	19
D. L'achat d'actes sexuels : le recours à la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise	22
IV. La prise en charge des mineurs en situation probable ou avérée de prostitution dans le Val-d'Oise	24
A. Violences, emprise, conséquences de la prostitution : de la nécessité et de la difficulté d'une prise en charge	24
1. Les conséquences de la prostitution sur les mineurs identifiés	24
2. L'emprise et l'enfermement dans le système prostitutionnel	25
B. Retours d'expériences des professionnels valdoisiens sur l'accompagnement de mineurs en situation de prostitution	27
1. Repérer	27
2. Signaler	28
3. Parler de la prostitution avec les mineurs concernés	29
4. Accompagner et orienter	29
PARTIE 2 : LES PRÉCONISATIONS	32
I. Méthodologie d'élaboration des préconisations	32
II. Accompagnement social global et postures professionnelles	33
A. Interprofessionnalité	33
B. Accueil et aller-vers	35
C. Affirmation de la prostitution comme violence et maltraitance	36
III. Formation des professionnels	38
A. Au niveau départemental	39

B. Au niveau local	39
C. Au niveau des institutions, établissements et services	41
IV. Quelle communication au service de la prévention ?	41
A. A destination du grand public	42
B. A destination des parents	43
C. A destination des jeunes	44
Conclusion : l'interprofessionnalité, la formation et le respect de la loi au service de l'intérêt supérieur de l'enfant	46
ANNEXES	47
Annexe 1 : Revue de presse des articles parus entre 2017 et 2020 et traitant de prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise	47
Annexe 2 : Liste des structures rencontrées en entretien	48
Annexe 3 : Questionnaire en ligne	49
Annexe 4 : Prostitution : comment repérer ? Extrait du guide de l'Amicale du Nid, « Prostitution – Osons en parler »	54
Annexe 5 : Liste des participants au groupe de travail d'élaboration des préconisations	56
Annexe 6 : Cas pratique présenté lors de la réunion du groupe de travail d'élaboration des préconisations, thématique « accompagnement social global et postures professionnelles »	58

INTRODUCTION

En 2002, le recours à la prostitution des mineurs devient interdit en France. Les mineurs en situation de prostitution sont considérés comme des enfants en danger qu'il convient de protéger¹. 15 ans plus tard, la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées² fait entrer officiellement le risque prostitutionnel dans les thématiques à aborder dans les séances de prévention concernant la « vie sexuelle et affective », dont tout élève devrait bénéficier au cours de sa scolarité³. Depuis le vote de cette loi, la prostitution des mineurs est de plus en plus présente dans le débat public. Plusieurs affaires de proxénétisme de grande ampleur sur des adolescentes, en particulier en région parisienne, ont été médiatisées⁴ et des documentaires et reportages dans lesquels victimes et professionnels témoignent ont été diffusés dans des médias grand public⁵. Les associations spécialisées, comme l'Amicale du Nid, sont régulièrement interpellées par les services de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'éducation nationale qui rencontrent des filles, et dans une moindre mesure des garçons, en situation de prostitution et se trouvent démunis pour aborder le sujet avec ces jeunes, les orienter et les accompagner.

Dans ce contexte, le département du Val-d'Oise apparaît particulièrement mobilisé pour se saisir de la question de la prostitution des mineurs. A la fin de l'année 2019, une référente spécifique est nommée au Parquet de Pontoise. Le 15 novembre 2019, a lieu une journée d'information à destination des professionnels du Conseil départemental, sous la forme d'un colloque « Conduites prostitutionnelles chez l'adolescent : comment lutter contre cette maltraitance ? ». Des territoires, ébranlés par le démantèlement de réseaux de proxénétisme sur des jeunes filles mineures, engagent des réflexions multi-partenariales : à Argenteuil, le groupe de lutte et de traitement de la délinquance (GLTD) développe un projet de prévention dans les établissements scolaires ; à Villiers-le-Bel, la ville organise un évènement de sensibilisation avec les acteurs de la prévention.

Parallèlement, le Conseil départemental et la Préfecture du Val-d'Oise, via sa Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, demandent à l'Amicale du Nid de conduire un état des lieux sur la prostitution

¹ Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale :

² Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032396046&categorieLien=id>

³ Code de l'éducation, article L312-16 et L312-17-1-1 : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. [...] Une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps est dispensée dans les établissements secondaires, par groupes d'âge homogène. »

⁴ Voir par exemple : Le Parisien, 22 mars 2017, « Argenteuil : enlevée par ses proxénètes, elle témoigne devant le tribunal » ou 20 Minutes, 25/05/2018, « Val-d'Oise : un réseau de prostitution dans des foyers d'aide sociale à l'enfance »

⁵ Voir par exemple le documentaire diffusé sur France 5 le 18 avril 2018 : Jeunesse à vendre, d'Alexis Marant, France, 2017 (70 min.)

des mineurs dans le département. La démarche est présentée à la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains le 17 juin 2019. L'état des lieux est officiellement lancé le 25 novembre, avec un premier comité de pilotage animé par la Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité du Conseil départemental du Val-d'Oise. Le calendrier, initialement fixé à 6 mois, sera étendu à un an suite à la crise sanitaire survenue au printemps 2020.

Un premier diagnostic de la prostitution, mené en 2017 pour la Préfecture d'Ile-de-France, avait révélé un nombre important de mineurs en situation ou en risque de prostitution identifiés par les professionnels valdoisiens interrogés : sur les 524 personnes repérées, 100 étaient mineures (58 en situation de prostitution probable ou avérée, 42 en risque de prostitution)⁶. Dans la suite de cette première étude, l'état des lieux sur la prostitution des mineurs engagé en 2019 entendait répondre à quatre objectifs :

- Poursuivre la sensibilisation des acteurs institutionnels et de terrain sur la question de la prostitution en général, celle des mineurs en particulier.
- Mieux connaître et objectiver la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise, affiner les données issues du premier diagnostic : sous quelles formes la prostitution des mineurs est-elle présente dans le département ? Qui sont les mineurs concernés ? Quels sont leurs parcours de vie ? Comment sont-elles/ils pris en charge ?
- Recueillir les ressources et les besoins des professionnels : quelles expériences ont-ils du repérage et de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents concernés par la prostitution ? Quels modes d'intervention ont-ils développé ? A quels obstacles se heurtent-ils ?
- Proposer des pistes d'action concrètes : quelles préconisations peut-on formuler pour intervenir de manière spécifique auprès des mineurs en situation ou en risque de prostitution ? Comment soutenir les professionnels qui rencontrent ces mineurs ?

L'état des lieux a été conduit en deux grandes étapes, entre novembre 2019 et décembre 2020 :

- Une phase de diagnostic partagé avec un recueil de données, via un questionnaire en ligne et des entretiens semi-directifs, de décembre 2019 à octobre 2020. Une restitution intermédiaire des résultats a eu lieu le 27 avril 2020, à l'occasion d'un comité de pilotage en distanciel réunissant une dizaine d'acteurs du département.
- Une phase de co-élaboration des préconisations, avec la mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire, de septembre à décembre 2020.

Ce document présente les principaux résultats de ces travaux.

⁶ Amicale du Nid, *Diagnostic de la prostitution dans quatre départements d'Ile-de-France*, Décembre 2017 : <http://amicaledunid.org/ressources/diagnostic-de-la-prostitution-dans-quatre-departements-dile-de-france/>

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

I. Méthodologie et conduite du diagnostic

Le diagnostic partagé a été réalisé au moyen d'entretiens semi-directifs et d'un questionnaire en ligne envoyé aux professionnels pouvant être amenés à rencontrer des mineurs en situation ou en risque de prostitution.

Les données ont été complétées par une revue de presse des affaires de proxénétisme sur mineurs dans le Val-d'Oise, ou concernant des mineurs originaires du département (*la revue de presse est disponible en annexe I*). Une simulation sur un tchat a été ajoutée pour illustrer la présence de « clients » de la prostitution, susceptibles d'acheter des actes sexuels auprès de mineurs sur le territoire (*voir III-D. L'achat d'actes sexuels : le recours à la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise*).

A. Identification et mobilisation des partenaires

Un premier comité de pilotage organisé par la Direction Jeunesse, Prévention, Sécurité (DJPS) du Conseil départemental du Val-d'Oise a eu lieu le 25 novembre 2019. Celui-ci réunissait l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services sociaux départementaux (SSD), la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la gendarmerie, le service social élèves de la direction académique du Val-d'Oise, le procureur de Pontoise et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Cette réunion a été l'occasion de présenter la méthodologie envisagée, recueillir les attentes de chacun vis-à-vis de l'état des lieux et réfléchir ensemble aux partenaires à mobiliser plus largement.

Une liste de contacts a été établie par la DJPS, comprenant les structures présentes au comité de pilotage, auxquelles ont été ajoutées d'autres structures, intervenant auprès des jeunes et susceptibles d'envoyer le questionnaire au sein de leurs services et dans leurs réseaux partenariaux : associations de prévention spécialisée, missions locales, espaces dynamiques d'insertion, école de la deuxième chance, centre d'information jeunesse, associations d'aide aux victimes.

L'Amicale du Nid a pris attache auprès des structures ciblées à partir du mois de décembre 2019 pour la réalisation des entretiens et la diffusion du questionnaire en ligne.

B. Les entretiens semi-directifs

24 entretiens ont été réalisés auprès de 90 professionnels à Argenteuil, Cergy, Garges-lès-Gonesse, Montmorency, Pontoise, Saint-Prix, Sarcelles, Villiers-le-Bel, ainsi que dans les locaux de l'Amicale du Nid à Paris, par téléphone et en visio-conférence. Une première série de rencontres a eu lieu entre le 21 février et le 13 mars 2020 en présentiel. Quelques entretiens ont pu avoir lieu à distance pendant la période de confinement. La réorganisation des services sollicités nous a cependant contraints à repousser plusieurs d'entre eux. Une deuxième série de rencontres est venue compléter la collecte de données aux mois de juin et juillet 2020, puis au mois d'octobre (*la liste complète des structures rencontrées en entretien est consultable en annexe 2*).

Ces entretiens ont été l'occasion de mieux connaître les institutions et associations agissant dans le champ de la jeunesse, de l'éducation et de la protection de l'enfance, d'échanger sur la législation en vigueur (notamment l'obligation de signalement), le système prostitutionnel, les éventuels situations ou risques de prostitution identifiés parmi les mineurs rencontrés, les besoins en termes de prévention, de repérage et d'accompagnement. Il s'agissait aussi de faciliter l'appropriation de la démarche de diagnostic pour maximiser les chances de diffusion et de réponse au questionnaire en ligne au sein des structures et des réseaux de partenaires locaux.

Il nous semble intéressant de noter deux évolutions par rapport au premier diagnostic, conduit en 2017 et portant sur la question de la prostitution en général. Celles-ci sont difficilement quantifiables mais ont été nettement ressenties dans nos échanges avec les partenaires ayant collaboré à ce deuxième recueil de données. D'une part, nous avons constaté une plus grande facilité à rencontrer les structures valdoisiennes, en particulier celles impliquées dans la protection de l'enfance. D'autre part, nous avons perçu une conscientisation accrue de la prostitution comme violence sexuelle, même si les professionnels témoignent encore globalement d'un besoin d'information, d'outils et de dispositifs adaptés pour faire face à la problématique, en particulier quand elle concerne des mineurs (*voir IV-B-4. Accompagner et orienter*). L'installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite en 2018, la création de permanences de l'Amicale du Nid en partenariat avec Du Côté des Femmes en octobre 2017⁷, l'organisation du colloque sur la prostitution des adolescents en novembre 2019 et la forte mobilisation du Conseil départemental du Val-d'Oise dans la conduite de ce deuxième diagnostic peuvent très probablement expliquer, au moins en partie, ces évolutions.

⁷ Ces permanences sont destinées aux adultes en situation, passée ou présente, de prostitution et ont lieu à Cergy et à Sarcelles : <http://amicaledunid.org/val-doise/>

C. Le questionnaire en ligne

« C'est en remplissant l'enquête que le risque prostitutionnel a surgi, notamment à Domont. »
(extrait d'entretien)

Le questionnaire en ligne a été envoyé par mail aux acteurs identifiés à partir du mois de décembre 2019.

Auto-administré via Google Form, il était composé de quatre parties :

I- Le repérage de mineurs en situation, probable ou avérée, de prostitution

II- La description des situations identifiées

III- La prise en charge des mineurs en situation, probable ou avérée, de prostitution

IV- Les ressources et les besoins

Les parties II et III s'adressaient uniquement aux professionnels ayant déjà eu connaissance de situations de prostitution parmi les enfants et adolescents rencontrés par leur structure. La partie IV pouvait être remplie par tous, avec des questions légèrement différentes selon ce qui avait été renseigné au préalable.

(Le questionnaire complet est disponible en annexe 3).

Le questionnaire avait pour objectif de faire remonter deux types de données :

- Des éléments sur les situations de prostitution identifiées, de manière probable ou avérée, par les acteurs de terrain : les mineurs concernés et les faits de prostitution.
- Des éléments sur les pratiques professionnelles des répondants : les ressources déployées pour la prise en charge des victimes de prostitution, les besoins, les leviers et les difficultés rencontrées.

Tout comme les entretiens, le questionnaire a été conçu comme un outil de collecte de données mais aussi d'information au sujet du système prostitutionnel. Deux courts paragraphes sur la législation française en vigueur, concernant la prostitution des mineurs (loi du 4 mars 2002) et le proxénétisme, ont été introduits. Par ailleurs, il était possible de répondre au questionnaire collectivement, en indiquant le nombre de professionnels consultés. Cette modalité de réponse a été pensée comme un moyen d'aborder le sujet de la prostitution en équipe, à l'échelle d'un service ou d'une structure.

64 professionnels ont répondu au questionnaire en ligne⁸.

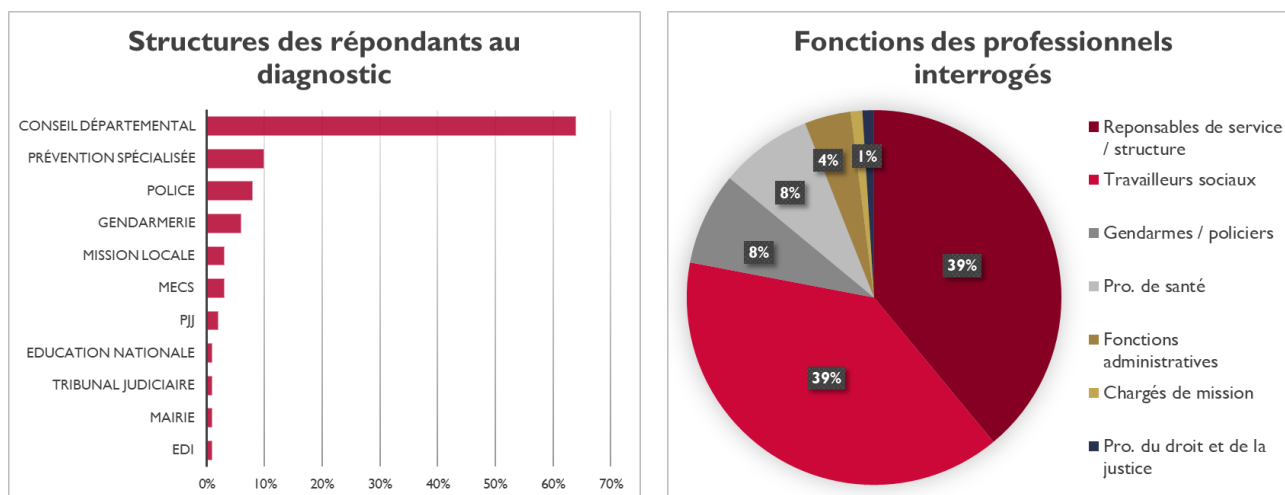
⁸ 27 réponses ont été obtenues, dont 8 collectives. Les réponses collectives ont concerné entre 2 et 18 professionnels selon les structures répondantes.

D. Les professionnels ayant contribué au diagnostic

Au total, ce sont 142 professionnels qui ont participé au diagnostic de la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise, via les entretiens et/ou le questionnaire en ligne.

La répartition entre les fonctions d'encadrement et de terrain est équilibrée avec 39% de responsables de structure ou de service (56 professionnels) et 39% de travailleurs sociaux (55). 8% des participants sont des professionnels de santé (11) et 8% des gendarmes ou policiers (11).

Le Conseil départemental est, de loin, la structure la plus représentée avec 64% des professionnels interrogés (91). Ceux-ci travaillent principalement dans les services d'accueil et d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et dans les services sociaux départementaux (SSD) mais aussi dans les centres départementaux de dépistage et de soin (CDDS), les centres de planification et d'éducation familial (CPEF) et à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Parmi les autres structures répondantes, 14% des professionnels sont issus des forces de l'ordre - police nationale, municipale et gendarmerie (19) - et 10% d'associations de prévention spécialisée (14).



II. Les mineurs en situation de prostitution, probable ou avérée, identifiés dans le Val-d'Oise

Les éléments fournis par les professionnels interrogés nous permettent de faire un chiffrage *a minima* des mineurs en situation de prostitution repérés dans le Val-d'Oise entre 2017 et 2020.

S'il n'existe pas de profil-type, en terme socio-économique, deux points ressortent de manière prégnante :

- Les victimes sont très majoritairement des filles.
- Leurs parcours de vie sont marqués par des vulnérabilités.

A. Nombre de mineurs en situation de prostitution, probable ou avérée, identifiés par les professionnels interrogés

91% des professionnels interrogés (soit 129) ont déjà eu connaissance de situations de prostitution, probables ou avérées, parmi les mineurs rencontrés par leur structure. Au total, sur la période 2017-2020, 140 situations de mineurs concernés par la prostitution sont remontées via le questionnaire en ligne ou lors des entretiens. Après consolidation et croisement des données, nous en avons retenues 94, qui sont celles pour lesquelles nous disposons de suffisamment d'information pour affirmer qu'il ne s'agit pas de doublon.

Vue ce mode de calcul, le fait que les 142 professionnels ayant participé à la collecte de données ne représentent par l'ensemble des professionnels du Val-d'Oise et les difficultés à repérer le phénomène prostitutionnel – parce qu'il est lié à des activités illégales (principalement l'achat d'acte sexuel, le proxénétisme et la traite des êtres humains) et parce qu'il reste entouré de représentations qui font obstacle à la libération de la parole, tant pour les victimes que pour les professionnels qui les accompagnent –, nous pouvons raisonnablement penser qu'il s'agit d'un chiffre en-dessous de la réalité.

Cette hypothèse est cohérente avec les déclarations des acteurs rencontrés en entretien. Ceux-ci soulignent le caractère quantitativement important de la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise. Le parquet évalue les signalements reçus, dans lesquels des faits de prostitution sont mentionnés, à un à deux par semaine de permanence. Lorsque nous avons échangé avec le service social élèves de l'éducation nationale, le 21 janvier 2020, celui-ci avait déjà effectué 5 signalements depuis le début de l'année. Les équipes de l'aide sociale à l'enfance qui nous ont reçu confirment que la question de la prostitution se pose pour de très nombreuses jeunes filles suivies.

« Pour chacune des adolescentes suivies, la question de la prostitution se pose à un moment donné. Pour au moins la moitié, il y a eu un passage par la prostitution. »
(extrait d'entretien)

Précisons ici que la prostitution des mineurs apparaît comme une problématique prégnante dans l'ensemble des départements où l'Amicale du Nid est implantée ou intervenue pour conduire des

diagnostics de la prostitution⁹. En ce sens, la situation du Val-d'Oise n'est pas isolée. L'approche de la problématique y apparaît cependant novatrice : il s'agit, à notre connaissance, du premier état des lieux portant spécifiquement sur les mineurs à l'échelle départementale.

B. Sexe, âge et nationalité des mineurs en situation de prostitution identifiés

Les données présentées dans les paragraphes suivants ont été calculées sur la base des 94 situations retenues pour la période 2017-2020.

I. Sexe : les filles surexposées au risque prostitutionnel

Les acteurs que nous avons rencontrés insistent sur la variété des profils des mineurs pour lesquels la problématique prostitutionnelle se pose et sur la nécessité d'être vigilants quant aux stéréotypes sur les adolescents en situation de prostitution. La prostitution concerne des jeunes de milieux économiques et sociaux divers, pas nécessairement issus de quartiers défavorisés, ni en situation de précarité économique. Des expressions, très employées par les médias, comme celle de prostitution ou proxénétisme « de cité » et les risques qu'elles impliquent ont été discutés au cours des entretiens. Le premier risque serait de biaiser le repérage, avec une difficulté à penser que les mineurs ne correspondant pas aux représentations puissent être concernés par la prostitution. Le deuxième serait d'enfermer les jeunes filles qui, au contraire, sont conformes aux représentations, dans une sorte de fatalisme, rendant plus difficile leur sortie de la prostitution et leur évolution vers d'autres possibles. Ce risque apparaît d'autant plus important que plusieurs acteurs de la jeunesse, travaillant dans des structures de prévention spécialisée notamment, ont relevé des discours du type « les garçons ont la drogue, les filles ont leur corps », tenus par les jeunes rencontrés dans certains quartiers. Ces propos, empreints de stéréotypes qu'il importe de déconstruire pour ne pas banaliser (entre autres) la violence de la prostitution, sont révélateurs du sexisme qui sous-tend le système prostitutionnel : les filles, du fait des rapports de domination patriarcaux sur lesquels est bâtie notre société, sont surexposées aux violences, parmi lesquelles la prostitution.

La CRIP précise qu'à partir de 15 ans, les filles constituent la majorité des mineurs concernés par des informations préoccupantes, toutes problématiques confondues, et que ce phénomène s'accroît avec l'âge. La surreprésentation des filles parmi les victimes de la prostitution apparaît nettement dans les chiffres de notre diagnostic. Sur les 94 mineurs en situation de prostitution, probable ou avérée, identifiés par les professionnels, 85 sont des filles et 9 sont des garçons.

⁹ L'Amicale du Nid est implantée dans 15 départements, en Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Occitanie, Sud-Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Des diagnostics de la prostitution ont été conduits, ou sont en cours, dans 4 départements franciliens, les 4 départements bretons, le Maine-et-Loire, le Pas-de-Calais et la Charente-Maritime.

« De manière générale, dès l'âge de 15 ans, les filles sont sur-représentées dans les informations préoccupantes et le phénomène augmente à mesure qu'on se rapproche de la majorité. »

(extrait d'entretien)

Les garçons n'évoluent pas en dehors des rapports de domination et des normes masculines et hétérosexuelles. Ils sont au moins trois à avoir vécu des violences sexuelles avant leur entrée dans le système prostitutionnel (voir III-C-1. Des vulnérabilités systématiques dans les parcours de vie). La question de l'homosexualité, avec en creux celle de l'homophobie, est par ailleurs posée pour au moins quatre d'entre eux. La question de la transidentité a également été abordée concernant la situation d'un jeune actuellement majeur mais entré dans la prostitution quand il était mineur.



2. Âge : des situations évolutives, majoritairement repérées entre 15 et 17 ans

Au moins 57% des mineurs identifiés, soit 54, sont dans la tranche d'âge 15-17 ans.

Les professionnels précisent cependant que les jeunes filles et garçons sont souvent entrés dans la prostitution quand elles/ils étaient plus jeunes : à 11, 12 ou 13 ans. A 15, 16 ou 17 ans, les adolescents suivis apparaissent ainsi déjà installés dans le système prostitutionnel. Il se peut que les mineurs ne présentent pas de signaux identifiables immédiatement. Des acteurs de la protection de l'enfance rencontrés décrivent cependant des situations qui se dégradent extrêmement rapidement. Nous émettons plutôt l'hypothèse que ce « retard » dans le repérage des situations puisse être lié à la difficulté à envisager la problématique prostitutionnelle pour les professionnels accompagnants qui n'ont pas été sensibilisés ou formés au sujet, en raison des représentations sociétales et individuelles mais aussi des mécanismes même du système prostitutionnel (emprise, violences et leurs

conséquences), difficulté renforcée face à des enfants et pré-adolescents (voir VI.A. Violences, emprise, conséquences de la prostitution : de la nécessité et de la difficulté d'une prise en charge).

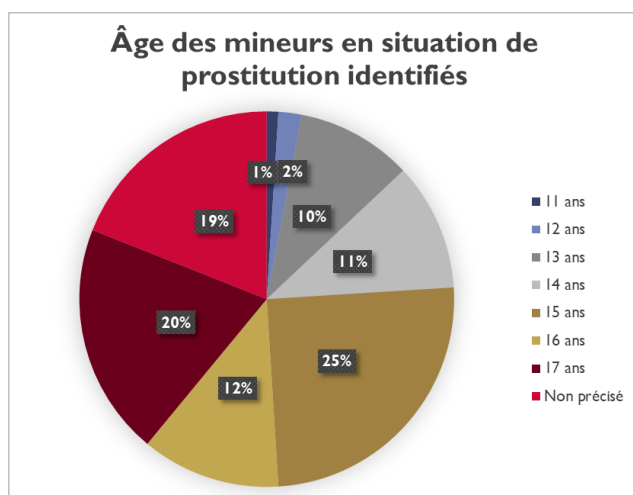
Plusieurs acteurs rencontrés observent par ailleurs que la perception de la prostitution et de leur propre situation par les jeunes filles peut évoluer lorsque celles-ci grandissent. La banalisation de la prostitution comme de la « sexualité » ou du « business », par les adolescentes qui la subissent, est mise en avant de manière quasi unanime dans les entretiens que nous avons réalisés. Elle ne diffère pas en soi des discours sur le « choix » ou la revendication de la prostitution comme un « métier » que l'on retrouve chez beaucoup de personnes majeures en situation de prostitution et qui relèvent en grande partie d'un processus de survie face à la violence de la prostitution. Le changement de discours qui peut apparaître lorsque la jeune grandit s'apparente au déclic nécessaire à l'adhésion à tout accompagnement vers la sortie de la prostitution, que la victime soit majeure ou mineure. Le fait que celui-ci puisse survenir plusieurs années après l'entrée dans le système prostitutionnel souligne à quel point le maintien du lien est important, y compris lorsque les adolescentes ne sont pas prêtes à parler de la prostitution et à envisager des alternatives (voir IV.B.4- Accompagner et orienter).

« A 17 ans, les gamines qui ont des comptes d'escort sur les réseaux sociaux savent que c'est de la prostitution. C'est différent à 14 ans. Pour elles, c'est de la sexualité. Ou pas d'ailleurs, puisque la fellation n'est pas considérée comme un rapport sexuel. »

« Quand elles sont dedans, elles n'ont pas de recul, elles mettent à distance pour pouvoir le faire. Elles ne mettent pas le mot prostitution. C'est un "échange de bons procédés". Elles mettent le mot en grandissant. »
(extraits d'entretien)

Le maintien de ce lien au-delà des 18 ans apparaît tout aussi important : des situations de jeunes actuellement majeures mais entrées dans la prostitution quand elles étaient mineures ont été rapportées. Si les acteurs ont globalement fait part de leur inquiétude quant au risque de rupture et de sortie sèche des dispositifs de protection de l'enfance, le passage à la majorité a également été décrit comme une opportunité pour des jeunes qui ont pu continuer à être accompagnées, notamment dans des dispositifs d'insertion professionnelle. En particulier, le fait de pouvoir travailler sans avoir à impliquer les parents a pu permettre d'aborder l'histoire et les relations intrafamiliales de manière plus sereine pour certaines jeunes.

« En cinq ans, je compte une quinzaine de situations de prostitution avérées de jeunes majeures (20-25 ans) qui ont commencé quand elles étaient mineures. »
(extrait d'entretien)



3. Nationalité : une majorité de jeunes français, une inquiétude pour les mineurs non-accompagnés

Sur les 52 mineurs pour lesquels nous disposons d'informations concernant leur nationalité, 36 sont français.

Parmi les 16 mineurs étrangers identifiés, 13 sont originaires de pays africains. 5 viennent du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), 3 de République Démocratique du Congo. Les autres pays représentés sont le Bénin, la Côte-d'Ivoire et le Mali.

La question des mineurs non-accompagnés (MNA), en errance et faisant l'objet de pressions sur le parcours migratoire et/ou une fois arrivés sur le territoire français (imposition, ou tout du moins proposition, d'actes sexuels en échange d'un passage, d'un hébergement, de nourriture, pour rembourser une dette etc.), a été soulevée à plusieurs reprises au cours des entretiens. Nous avons relevé une certaine difficulté à obtenir des données concrètes sur ces mineurs mais des inquiétudes bien réelles concentrées autour de plusieurs types de situations ont été exprimées :

- Les mineurs hébergés à l'hôtel, à Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône notamment : très vulnérables, rassemblés dans les mêmes lieux, ils sont facilement repérables par des réseaux de proxénétisme. Ils sont parfois exposés, dans ces lieux, à la prostitution d'adultes.
- Les garçons marocains et algériens, ainsi que les jeunes afghans et pakistanais : ils sont régulièrement victimes d'agressions sexuelles sur la route migratoire. La question des violences sexuelles, associées à la sexualité, apparaît particulièrement taboue et difficile à parler avec ces jeunes.

- Les jeunes filles congolaises : alors que les filles sont globalement peu représentées parmi les MNA, des mineures congolaises pour lesquelles la question de la prostitution se pose clairement sont présentes sur le territoire. La peur fait cependant obstacle à la libération de la parole. Elles arrivent généralement en avion, accompagnées de gens plus âgés, et sont enfermées dans des appartements le temps de rembourser leur voyage.
- La CRIP signale, à la marge, quelques situations de jeunes filles nigérianes pour lesquelles le risque d'exploitation dans des réseaux de traite est important.

« Des jeunes primo-arrivants, filles et garçons, avec des fragilités extrêmes, subissent des pressions sur le parcours migratoire ou en France pour réaliser des actes sexuels en échange d'un hébergement. »
(extrait d'entretien)



C. Parcours de vie des mineurs en situation de prostitution identifiés

« Les profils sont très différents. Le point commun, c'est les vulnérabilités. »
(extrait d'entretien)

Comme pour les personnes majeures rencontrées par les associations spécialisées, les parcours de vie des mineurs identifiés au cours du diagnostic sont marqués par des vulnérabilités et des ruptures importantes. Les professionnels rencontrés ont régulièrement souligné que ces facteurs de vulnérabilité individuels devaient être replacés dans un contexte sociétal plus large, favorable à la prostitution.

I. Des vulnérabilités systématiques dans les parcours de vie

Des vulnérabilités ont été renseignées pour 81% des situations remontées via le questionnaire en ligne ou au cours des entretiens (76).

Les facteurs les plus identifiés sont d'ordre structurels / fragilisants. Au moins 49% des mineurs (46) ont été victimes de violences, principalement intrafamiliales et/ou sexuelles, avant leur entrée dans le système prostitutionnel. Au moins 48% (45) souffrent de carences affectives et/ou éducatives, liées à des contextes familiaux dysfonctionnels.

Des facteurs conjoncturels / déclenchants, constituant des moments de rupture dans les parcours de vie, sont également repérés, en particulier les fugues dans 26% des situations (24).

En raison de ces vulnérabilités, beaucoup de jeunes filles et garçons étaient déjà inscrits dans les dispositifs de protection de l'enfance avant leur entrée dans la prostitution.

« Toutes avaient subi des violences graves dans l'enfance : orpheline de mère, conduites addictives des parents, placement dès la naissance en pouponnière, placement dès l'âge de quatre ans en foyer et non en famille d'accueil, violences sexuelles dans l'enfance, inceste, fugues à répétition, violences subies dans des squats... »

« Les éléments communs chez ces jeunes sont : un suivi civil durant de nombreuses années. Des placements en foyer d'urgence. Des ruptures de liens avec les parents (pères absents, passifs et conflits avec les mères). Toutes ont un vécu traumatique (agressions sexuelles, viols, maltraitances physiques). Toutes ont fugué, longtemps, à de nombreuses reprises. »

(extraits de réponses au questionnaire en ligne)

« Beaucoup avaient un parcours ASE avant la prostitution. C'est difficile à assumer pour les professionnels. »
(extrait d'entretien)

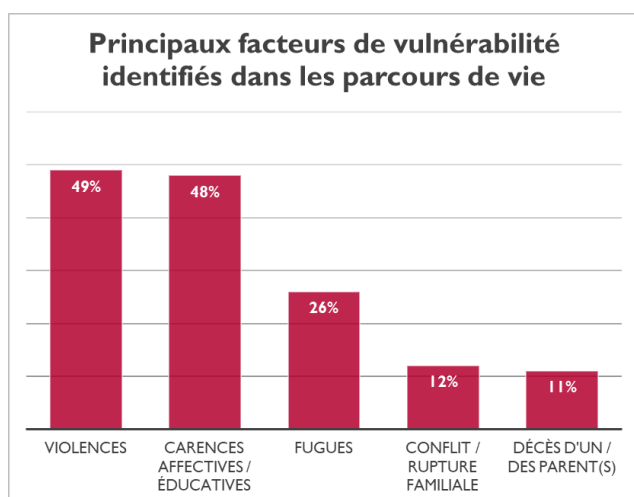
La prostitution est analysée par plusieurs services interrogés comme une réponse à un mal-être profond, à l'image d'autres formes de conduites autodestructrices comme les scarifications ou les tentatives de suicide. Le travail sur le parcours de vie dans l'accompagnement des jeunes apparaît ici comme un axe fondamental. Par ailleurs, le parallèle avec la radicalisation, mais aussi avec le trafic de stupéfiants, souvent effectué par les professionnels, mériterait d'être étudié davantage afin de dégager, ou d'écarter, d'éventuelles clés de compréhension des mécanismes psychologiques des mineurs en situation de prostitution.

« On sait que ça existe, que c'est dangereux, que c'est difficile de s'en sortir mais il faut envisager qu'à un moment donné ce soit une réponse à quelque chose. »

(extrait d'entretien)

« Je fais une analogie entre les situations de radicalisation que j'ai pu rencontrer et celles de la prostitution. J'y vois les mêmes mouvements de désespoir chez les jeunes, et les conditions sociétales qui les produisent. »

(extrait de réponse au questionnaire en ligne)



2. Un contexte sociétal favorable à la prostitution

Les causes individuelles décrites ci-dessus s'inscrivent dans un contexte sociétal rendant la prostitution possible. Nous avons évoqué la question du sexisme et des rapports de domination patriarcaux (voir I-B-I. Sexe : les filles surexposées au risque prostitutionnel). Ceux-ci transparaissent de manière importante, dans les discours des professionnels rencontrés, comme des causes du système prostitutionnel. Ils notent le besoin de prévention auprès des adolescents, qui manquent globalement d'informations sur le corps, les relations sexuelles et amoureuses, le consentement, les violences sexuelles, dont la prostitution... dans une période où ils construisent leur identité sexuée et sexuelle. Ces sujets sont parfois tabous dans les familles. Ils peuvent aussi mettre mal-à-l'aise certains professionnels, qui ne savent pas comment les aborder.

L'hypersexualisation des filles et des femmes, véhiculée notamment par la télé réalité et reçue sans filtres par les jeunes, l'accès à la pornographie, qui montre une image déformée de la sexualité et banalise des comportements misogynes et violents, mais aussi la glamourisation de la prostitution par les médias et l'industrie culturelle sont régulièrement cités.

« Les médias, les clips de rap... véhiculent une image de la prostitution qui la rend acceptable. C'est une difficulté supplémentaire. »

(extrait d'entretien)

Les réseaux sociaux reviennent de manière quasi-systématique dans nos échanges avec les acteurs interrogés. Ils apparaissent comme un amplificateur, décuplant notamment les phénomènes de réputation, avec des situations de cyber-harcèlement, et la culpabilisation des jeunes filles en situation de prostitution.

« Les jeunes filles qui reviennent de fugue ne veulent pas retourner dans leur établissement en raison des phénomènes de réputation. »

« Il y a un côté culpabilisant qu'on ne trouve pas dans le trafic de drogue : "Elle l'a bien cherché !" ».

(extraits d'entretiens)

III. Le système prostitutionnel : l'exploitation sexuelle des mineurs par la prostitution dans le Val-Oise

Les paragraphes suivants se décentrent des mineurs victimes pour évoquer le système prostitutionnel de manière plus globale et ses manifestations dans le Val-d'Oise. Ils traitent plus spécifiquement de l'entrée dans la prostitution, des faits de prostitution et de leur organisation, en lien avec les deux autres catégories d'acteurs du système prostitutionnel que sont les proxénètes et les « clients ».

A. L'entrée dans la prostitution : la rencontre avec le système prostitutionnel

En plus des causes individuelles et sociétales évoquées ci-dessus (voir II-C. *Parcours de vie des mineurs en situation de prostitution identifiés*), l'entrée dans la prostitution ne peut se faire sans la rencontre avec des acteurs déjà ancrés dans le système prostitutionnel.

Parmi les situations identifiées dans le Val-d'Oise, il s'agit principalement de :

- Jeunes filles déjà en situation de prostitution et qui sont elles-mêmes proxénètes, ou en contact avec des proxénètes. Cela pose la question de la prise en charge des victimes-auteures, soulevée à plusieurs reprises au cours de nos entretiens (voir III-C. *Le proxénétisme sur mineures dans le Val-d'Oise*).

- Garçons ou jeunes hommes proxénètes qui vont se présenter aux victimes comme des « amoureux » (*loverboys*) et/ou comme connaissant un moyen de « gagner de l'argent facile ».
- Hommes « clients », qui vont solliciter un acte sexuel en échange d'argent, d'un bien ou d'un service. Il est important de noter ici que les contreparties à l'acte sexuel prennent des formes diverses, pas nécessairement monétaire. Ces formes sont souvent cumulatives. Dans 46% des situations identifiées (43), la prostitution a lieu contre hébergement, dans 35% des cas (33) contre un bien ou un autre service : stupéfiants, alcool, tabac, vêtements, nourriture, bonbons, tickets de manège, trajet en voiture, manucure...

« Des filles plus âgées l'ont incitée à se prostituer en échange d'objets de luxe (portable, sac à mains, chaussures...). »

« La victime a été approchée par un garçon qui est devenu son petit-copain, l'a frappée, puis l'a contrainte à avoir des rapports sexuels avec ses copains. »

(extraits de réponses au questionnaire en ligne)

Les acteurs cités ci-dessus entrent en contact avec les mineurs via trois voies :

- Internet : les réseaux sociaux, en particulier, donnent accès à la vie privée et sont par là-même une porte d'entrée pour les agresseurs à la recherche de jeunes particulièrement vulnérables. Le fait de recourir au virtuel peut donner l'impression que l'entrée dans la prostitution n'est pas tout à fait réelle. L'accès rapide aux tchats, sites de petites annonces ou sites de rencontres peut alors faciliter le passage à l'acte.
- Lors de fugues, lorsque les jeunes sont en errance : « clients » et proxénètes se présentent comme « aidants » en proposant, par exemple un hébergement, ou de la nourriture.
- Autour ou au sein des foyers de protection de l'enfance : ceux-ci deviennent des lieux de recrutement pour les réseaux de proxénétisme parce qu'ils concentrent des mineurs vulnérables, d'autant qu'auteurs et victimes de violences sexuelles peuvent y être mélangés. Cette problématique avait déjà été identifiée dans des structures du Val-d'Oise, à Cergy et Villiers-le-Bel notamment, au cours du précédent diagnostic en 2017. De manière générale, les placements, qui constituent une rupture supplémentaire dans le parcours de vie des jeunes, sont vus comme des moments particulièrement délicats par les professionnels que nous avons rencontrés.

« Dans le contexte du placement, le risque est décuplé car les jeunes sont toutes au même endroit. »

« Ils trainent dans plein d'endroits, Gare du Nord, Saint-Lazare, Cergy-Pontoise... dans l'idée de croiser des jeunes qui sont comme eux. Ils rencontrent des hommes qui proposent de les aider pour manger. »

(extraits d'entretiens)

B. Les lieux et les formes de prostitution des mineurs identifiés dans le Val-d'Oise

« Ce n'est pas un phénomène très localisé : c'est partout. »

(extrait d'entretien)

Comme souligné par des professionnels rencontrés en entretien, la prostitution des mineurs n'apparaît pas comme un phénomène très localisé : les mineurs changent de lieux rapidement, les réseaux sont mouvants et se reconfigurent en fonction du contexte et des opportunités. Les acteurs interrogés notent que les jeunes filles et garçons se connaissent souvent d'un territoire à l'autre et qu'elles/ils ne restent pas forcément dans le Val-d'Oise : elles/ils se déplacent, ou sont déplacés, ailleurs en région parisienne (75, 77, 78, 93, 94), en France (Bordeaux, Lyon, Nancy), voire à l'étranger, dans des pays où les législations en vigueur sont plus favorables au proxénétisme (Belgique, Suisse). De la même manière, les victimes et proxénètes identifiés sur le territoire du Val-d'Oise ne sont pas nécessairement originaires du département. Ce dernier point est constaté, par exemple, par les enquêteurs de la Gendarmerie sur la zone hôtelière de Roissy-en-France.

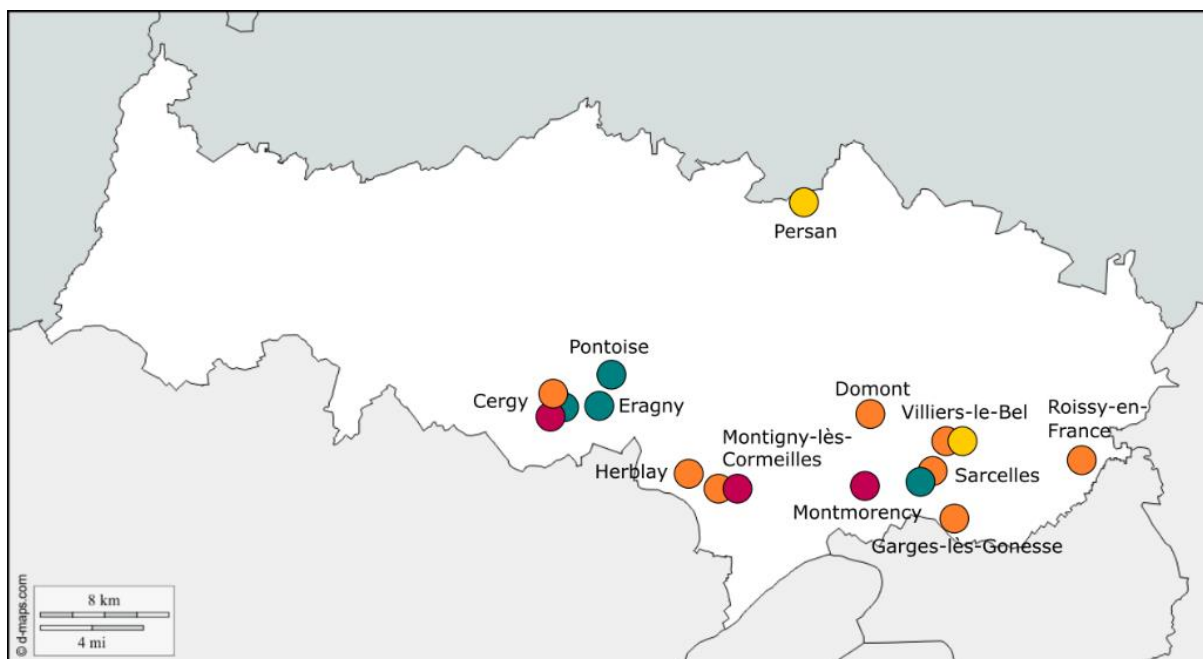
Les situations remontées dans le questionnaire en ligne et au cours des entretiens font apparaître des variations dans la configuration et l'implantation des réseaux. Alors qu'à un moment T, des villes (Argenteuil, Cergy, Domont, Sarcelles, Villiers-le-Bel) sont concernées par l'apparition de réseaux locaux, exploitant plutôt les jeunes filles d'un quartier donné, d'autres font l'objet du passage de réseaux dans des hôtels ou appartements loués par Internet sur un temps très court, allant de quelques jours à quelques semaines (Herblay-sur-Seine, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt). Certaines encore (Bouffémont, Eaubonne, Garges-lès-Gonesse) voient les mineures résidant dans la commune « happées » par des réseaux actifs en Seine-Saint-Denis, à Paris ou au-delà. Dans le premier cas, les réseaux s'ancrent dans le contexte et les relations sociales spécifiques d'un quartier, qui ne pourra être ignoré au moment du démantèlement. Dans le deuxième et le troisième, la mobilité et l'aspect interdépartemental voire interrégional ajoutent une difficulté dans la lutte contre ces réseaux et la prise en charge des victimes, vue la territorialisation des services d'enquête et de protection de l'enfance.

Des réseaux d'abord implantés localement peuvent aussi s'étendre par la suite, en région parisienne puis ailleurs en France. C'est le cas notamment d'un important réseau apparu à Persan et Beaumont-sur-Oise et démantelé en février 2020 par la gendarmerie et l'OCRTEH (office central de répression de la traite des êtres humains). Celui-ci exploitait une quarantaine de jeunes filles âgées de 17 à 22 ans.

La cartographie ci-dessous présente les lieux concernés par de la prostitution de mineurs à un moment donné entre 2017 et 2020, remontés lors de notre diagnostic, via le questionnaire en ligne, au cours des entretiens et dans la revue de presse. Les faits de prostitution ont majoritairement lieu dans des hôtels ou appartements, ainsi que des caves ou halls d'immeubles. Des faits de prostitution sont aussi relevés au sein, ou aux abords, d'institutions tels que des établissements scolaires, des structures d'hébergements, ainsi que dans un centre pénitentiaire (pour une jeune désormais majeure). La mise en relation avec les « clients » se fait principalement par Internet et par téléphone. Ils sollicitent également des actes sexuels tarifés dans des lieux publics tels que des centres commerciaux, des gares ou des parcs (*voir III-D. L'achat d'actes sexuels : le recours à la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise*).

Malgré la mobilité importante des victimes et des proxénètes, quelques-uns de ces lieux semblent avoir une certaine permanence dans le temps. Plusieurs avaient déjà été cités lors de notre diagnostic en 2017. Nous faisons l'hypothèse que ceux-ci sont bien connus des « clients » et que la demande d'actes sexuels tarifés y est donc régulière. Nous pouvons citer la zone hôtelière de Roissy, concernée par des réseaux de proxénétisme de passage, mais aussi des lieux d'errance pour des jeunes isolés comme les centres commerciaux My Place à Sarcelles, Trois Fontaines à Cergy et Arts-de-Vivre à Eragny, les parcs et étangs de Cergy ou encore les gares de Cergy-Pontoise.

Comme lors du précédent diagnostic, nous avons rencontré des difficultés à recueillir des éléments concernant les parties les plus rurales du département. L'éducation nationale signale des situations sur le Vexin, tout en les décrivant comme très peu lisibles du fait de l'éloignement des services. La mobilisation des professionnels de l'éducation nationale et des autres acteurs de la jeunesse amenés à intervenir sur ce territoire apparaît comme un enjeu important pour mieux définir les contours du phénomène prostitutionnel en zone rurale, identifier et proposer une prise en charge aux jeunes concernés.



- Lieux extérieurs : rue, forêt, parc
- Lieux publics : gare, centre commercial
- Lieux privés : appartement, hôtel, cave ou hall d'immeuble
- Lieux institutionnels : établissement scolaire, structure d'hébergement

Cartographie des lieux de prostitution de mineurs identifiés entre 2017 et 2020, à partir des entretiens, du questionnaire en ligne et de la revue de presse.

C. Le proxénétisme sur mineurs dans le Val-d'Oise

« Généralement, il y a quelqu'un d'autre derrière : un proxénète. »

(extrait d'entretien)

Notre entretien avec le Parquet de Pontoise est venu confirmer les remontées que nous avons déjà pu avoir de la part de la justice dans d'autres départements franciliens (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis) : lorsqu'il y a prostitution de mineurs, il y a très probablement proxénétisme¹⁰. Celui-ci reste pourtant mal identifié. Pour 47% des situations repérées au cours du diagnostic (44), les professionnels

¹⁰ Pour rappel, la loi française (articles 225-5 et suivants du code pénal) définit comme proxénète toute personne qui :

- aide, assiste, protège la prostitution d'autrui
- tire profit de la prostitution d'autrui
- embauche ou entraîne quelqu'un pour qu'elle/il se prostitue
- exerce une pression sur quelqu'un pour qu'elle/il se prostitue

interrogés disent ne pas savoir s'il existe ou non des proxénètes, ou n'ont pas renseigné cet item. La présence de proxénètes est déclarée dans 47% des cas (40), leur absence dans 6% (6).

Le manque d'information est souligné par la justice et les forces de l'ordre comme une difficulté majeure dans les procédures pénales. Des remontées peuvent arriver de la part de travailleurs sociaux, via des signalements, d'hôtelier, de parents ou des jeunes eux-mêmes. Cependant beaucoup de dossiers n'aboutissent pas, faute d'éléments concrets permettant d'ouvrir et de faire avancer les enquêtes puis d'arriver à des condamnations. Les causes sont multiples : caractère mouvant et mobile des réseaux, manque de moyens humains des services d'enquête, emprise et conséquences de la prostitution sur les mineurs victimes, décalage entre les temps judiciaire et de l'accompagnement social... Sur ces derniers points, la police et la gendarmerie ont soulevé la question suivante : comment faire des auditions des forces de l'ordre et de la justice un moment de libération de la parole ? Dans cet objectif, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de la gendarmerie a développé un canevas d'audition spécifique aux mineurs victimes de prostitution.

« Il est assez rare que les dossiers aillent au bout de la procédure. Le problème est d'avoir des billes suffisantes pour ouvrir une instruction. Il y a peut-être un dossier sur dix qui va aller jusqu'au jugement. »
(extrait d'entretien)

Comme pour les autres formes de violences sexuelles, le proxénétisme intervient majoritairement dans l'entourage des victimes. Dans au moins 34 des 44 situations pour lesquelles des proxénètes ont été identifiés par les professionnels interrogés, ceux-ci sont issus du cercle amical ou familial. Il s'agit principalement de copains ou de copines (17 situations) ou de petits-amis (11). Le fait que le proxénétisme vienne du groupe de pairs et que les réseaux soient amenés à évoluer et se reconfigurer n'empêchent pas qu'il puisse être très bien organisé au moment T, avec une répartition des rôles entre les différents membres (mise en ligne des annonces, prises de rendez-vous avec les « clients », achat de préservatifs, récupération de l'argent...).

Parmi les jeunes filles proxénètes, beaucoup sont, ou ont été, elles-mêmes en situation de prostitution. Ce phénomène de victimes-auteurs est particulièrement complexe parce qu'il participe de l'enfermement des personnes dans le système prostitutionnel et des stratégies d'emprise des réseaux : tout en donnant aux victimes l'illusion d'une échappatoire, ces derniers gardent la main sur elles en les impliquant directement dans des activités illégales. Cela n'est pas propre à l'organisation franco-française de la prostitution des mineurs puisque les associations spécialisées y sont régulièrement confrontées lorsqu'elles accompagnent des victimes de traite nigérianes. Il pourrait être intéressant ici

de croiser cette expérience avec celles des acteurs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.

« Elles basculent comme recruteuses rapidement : c'est un statut. »

(extrait d'entretien)

Concernant les jeunes hommes ou garçons proxénètes, deux schémas ressortent. Il y a tout d'abord les « *loverboys* », des garçons qui vont devenir les petits-amis des victimes et installer une emprise en profitant de leurs carences affectives, puis les pousser à se prostituer. On retrouve ensuite des garçons se présentant comme « au service des filles » qui, en échange d'une partie plus ou moins importante de l'argent des passes, vont transporter les mineures sur le lieu de prostitution, réserver les chambres d'hôtels, guetter et assurer la « sécurité »... Les professionnels décrivent des garçons majeurs et mineurs qui, s'ils ont conscience d'effectuer des actions qui relèvent du proxénétisme, renversent la culpabilité en blâmant les jeunes filles en situation de prostitution.

« Les garçons, eux, mettent le mot "proxénétisme". Ils savent très bien ce qu'ils font. »

« Les garçons légitiment leurs actions par la demande des filles. »

(extraits d'entretien)

Dans les discours des jeunes filles en situation de prostitution, les forces de l'ordre notent que les proxénètes ne sont souvent pas considérés comme dangereux au départ, en particulier parce que les menaces et la violence physique peuvent n'arriver que dans un deuxième temps, lorsque les mineures sont déjà installées dans la prostitution et émettent le souhait d'en sortir. Les violences des proxénètes peuvent alors constituer un déclic et amener les victimes à porter plainte ou témoigner.

« Il y a une impression de liberté, avec des proxénètes vus comme gentils, parce qu'ils ne les frappent pas, ne leur parlent pas mal, les défendent. Ils deviennent violents quand elles veulent partir. »

(extrait d'entretien)

A titre indicatif, nous avons relevé 7 affaires de proxénétisme sur des victimes mineures, en lien avec le département du Val-d'Oise, rapportées par la presse entre 2017 et 2020. Selon ces articles, au moins 30 personnes ont été mises en cause (28 hommes et deux femmes) pour l'organisation de faits de prostitution dans des appartements ou hôtels, via Internet. 6 de ces réseaux étaient actifs sur plusieurs départements, dont au moins 3 au-delà de la région parisienne (*voir revue de presse en annexe I*).

D. L'achat d'actes sexuels : le recours à la prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise

« Il y a de la demande. On leur demande de ramener d'autres filles. »

(extrait d'entretien)

Dans au moins 37% des situations identifiées par les professionnels interrogés (35), la mise en relation avec les « clients » passe par Internet, via des tchats, sites de petites annonces ou de rencontres et sur les réseaux sociaux (Snapchat est mentionné à plusieurs reprises). Dans 26% des cas (24), le contact s'effectue par téléphone (appel ou sms). Les « clients » rencontrent également les mineurs dans des lieux publics (7%) et au sein d'institutions (5%) telles que des foyers ou établissements scolaires.

Nous disposons globalement de peu d'informations concernant cette troisième catégorie d'acteurs du système prostitutionnel, pourtant essentiel puisque c'est d'elle qu'émane la demande. Les profils décrits via le questionnaire en ligne ou au cours de entretiens sont variés, aussi bien en termes d'âge, que de provenance géographique ou de situation sociale. Il est question de « jeunes mineurs et adultes », « hommes majeurs », « hommes d'âge mûr », « vivant dans le même quartier », « originaires de Cergy-Saint-Christophe », « de Villiers-le-Bel », « de partout en France », « collégiens, lycéens », « mariés avec des enfants... ». Le point commun est qu'il s'agit quasi-exclusivement d'hommes. Une seule situation de « cliente » est évoquée concernant une jeune fille désormais majeure.

Une simulation sur le tchat coco.fr, régulièrement cité par les professionnels de la jeunesse et des forces de l'ordre que nous avons rencontrés lors de nos précédents diagnostics, nous permet d'illustrer la présence de « clients » passant par Internet pour recourir à la prostitution de mineurs dans le Val-d'Oise. Ce tchat permet d'accéder à des discussions instantanées et localisées, en entrant ces quelques données : pseudo, âge, sexe, code postal. S'il n'est pas possible d'indiquer un âge en dessous de 18 ans dans la case correspondante, nous avons pu vérifier qu'un chiffre accolé au pseudo permet de contourner cette interdiction. Pour notre simulation, nous avons utilisé un pseudo évoquant une jeune fille mineure (« Lili16 ») et avons indiqué habiter à Cergy. En une vingtaine de minutes et sans autre action de notre part, 41 fenêtres de tchat se sont ouvertes. D'après les informations que nos interlocuteurs avaient eux-mêmes renseignées, toutes les discussions provenaient d'hommes, âgés de 21 à 58 ans, originaires de différentes villes du Val-d'Oise mais aussi des Yvelines. La majorité montrait un pseudo, un avatar ou des messages à connotation sexuelle. Dans cinq cas, les utilisateurs ont explicitement sollicité un acte sexuel tarifé via le tchat, ainsi que via le pseudo (« PayF ») pour l'un d'eux.

En voici quelques extraits :

Avocatcoquin: bonjour
Avocatcoquin: tu suce pour 200

Daniel1: salut tu veux 100€ pour coucher ensemble?

LeBask76: coucou sa te dit tu me suce je te donne 300 euros

La question de la responsabilisation et de la pénalisation des acheteurs d'actes sexuels a été soulevée dans plusieurs entretiens. Si le recours à la prostitution de mineurs est interdit depuis 2002 en France, peu de poursuites sont effectuées dans le Val-d'Oise. Les moyens des services d'enquête sont concentrés sur le proxénétisme plutôt que sur l'identification des « clients ». Il est à noter qu'en application de la loi du 13 avril 2016, une dynamique a été enclenchée sur le département au niveau des « clients » ayant recours à la prostitution visible, en bord de routes principalement, de femmes majeures. Depuis 2019, le parquet a adopté une politique de poursuite systématique des acheteurs de prostitution interpellés dans le département, avec des amendes mais aussi la mise en place d'un stage de responsabilisation en partenariat avec la Gendarmerie et la Fondation Scelles¹¹. Ces stages ne sont pas applicables en cas de recours à la prostitution de mineurs car l'infraction est alors un délit et non plus une contravention. Cependant, ils démontrent une volonté des pouvoirs publics d'agir au niveau de la demande de prostitution. La Gendarmerie a évoqué son souhait d'étendre les interpellations de « clients » à la prostitution discrète, notamment dans la zone hôtelière de Roissy.

Au-delà de la poursuite pénale, la question de la prévention a aussi été posée pour mieux faire connaître la loi et la réalité de la prostitution. Les Centres départementaux de dépistage et de soin, qui reçoivent des « clients » de la prostitution, pourraient être des lieux où diffuser de l'information concernant l'interdiction de l'achat d'actes sexuels et les peines encourues, que les victimes soient majeures ou mineures. Par ailleurs, la nécessité de parler non seulement du risque prostitutionnel mais aussi du devenir « client » et du devenir proxénète dans des séances de prévention à destination des jeunes a été soulignée à plusieurs reprises.

¹¹ <https://www.fondationscelles.org/fr>

IV. La prise en charge des mineurs en situation probable ou avérée de prostitution dans le Val-d'Oise

« Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative ». C'est ce que précise la loi du 4 mars 2002 dans son article 13. Parce qu'elle est un système de violences, la prostitution a des conséquences graves sur les personnes, mineures et majeures, qui la subissent. Ces conséquences rendent la protection des mineurs en situation de prostitution nécessaire mais elles sont aussi susceptibles de constituer un obstacle à leur adhésion à un accompagnement, ce qui se révèle déstabilisant pour les professionnels. La partie suivante se concentre sur les retours d'expérience des acteurs valdoisiens rencontrés.

A. Violences, emprise, conséquences de la prostitution : de la nécessité et de la difficulté d'une prise en charge

I. Les conséquences de la prostitution sur les mineurs identifiés

« Il y a plusieurs situations de jeunes filles de 12 ou 13 ans. Tout va très vite : on n'a pas le temps d'envisager quelque chose. La dégradation physique et psychique est très rapide. »
(extrait d'entretien)

Les conséquences de la prostitution sont visibles dans les situations de mineurs remontés au cours de notre diagnostic. Les professionnels rapportent un spectre important, tout à fait similaire à celui que l'Amicale du Nid peut observer chez les adultes qu'elle accompagne :

- Des conséquences physiques : infections sexuellement transmissibles, grossesses non-désirées, lésions gynécologiques, perte de poids, absence de soin, addictions (qui se créent ou s'accroissent avec la prostitution).
- Des conséquences psychologiques : psycho-traumatismes, tentatives de suicide, scarifications, anorexie, manque d'estime de soi.
- Des conséquences sociales : rejet de la famille, décrochage scolaire, isolement, harcèlement scolaire, rapport « compulsif » à l'argent.
- Des conséquences sur la vie sexuelle et affective : rapport aux hommes altéré avec une mise à distance et un dénigrement ou, à l'inverse, le besoin ressenti de toujours être en couple, y compris avec des hommes violents.

Sans nécessairement utiliser ce terme, les acteurs rencontrés sont plusieurs à décrire des situations qui relèvent manifestement de la dissociation traumatique¹². Cette conséquence de la prostitution, et des violences sexuelles en général, peut constituer un obstacle dans l'accompagnement, en particulier lorsque les professionnels ne sont pas formés à la question du stress post-traumatique et n'ont pas les outils pour décrypter des comportements qui peuvent sidérer et, à première vue, sembler absurdes ou contre-intuitifs. La dissociation peut donner l'impression que les mineurs ne souffrent pas de la situation de prostitution, voire qu'ils la recherchent, alors qu'elle est en réalité l'expression de traumatismes profonds.

« Leurs corps ne ressent rien. »

« Elle est dans une forme de détachement par rapport à elle-même. »

« Le corps est délaissé. »

(extraits d'entretiens)

2. L'emprise et l'enfermement dans le système prostitutionnel

Un autre aspect du système prostitutionnel venant heurter les professionnels dans leur volonté de protéger les mineurs et de les aider à aller vers d'autres possibles est l'emprise mise en place par les proxénètes et les « clients ». Celle-ci passe par des stratégies diverses : pression, tromperie, chantage, menaces, violences physiques et psychologiques... Les professionnels rencontrés constatent que les outils technologiques actuels, en particulier le téléphone portable, viennent renforcer la présence permanente des proxénètes et « clients » dans la vie des victimes.

« Elles sont sollicitées en permanence par les clients. »

(extrait d'entretien)

¹² La dissociation est une réaction chimique du cerveau qui provoque une forme d'anesthésie psychique et physique pour assurer la survie d'une personne lorsqu'elle subit de très graves violences. Cette dissociation survient très souvent au moment des passes dans la prostitution : les personnes se décrivent comme « absente », « en dehors de leurs corps », « ne ressentant plus rien », « paralysées », « mortes »...

Quand les violences sont répétées, la dissociation peut devenir chronique. C'est ce que la Dr Judith Trinquart, médecin légiste et Secrétaire générale de l'association Mémoire traumatique et victimologie, appelle la « décorporalisation ». Les personnes se retrouvent alors « coupées de leur corps » de manière quasi-permanente : elles peuvent ne plus ressentir de sensations, d'émotions, de douleurs...

Pour en savoir plus : www.memoiretraumatique.org

Voir aussi la note d'expertise de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle (Fondation Scelles) : *Comprendre et décoder la dissociation - De la difficulté de protéger les personnes mineures en situation de prostitution pour les professionnels de la police, de la justice et de l'aide à l'enfance*, Mai 2020.

Ils disent aussi avoir des difficultés à identifier précisément les contours de cette emprise. Nous avons évoqué plus haut l'entrée dans le système prostitutionnel en la présentant comme la conjonction de facteurs de vulnérabilité et de la rencontre avec des acteurs déjà ancrés dans le système prostitutionnel (victimes, proxénètes, « clients ») (voir II-C. *Parcours de vue des mineurs en situation de prostitution identifiés* et III-A. *L'entrée dans la prostitution : la rencontre avec le système prostitutionnel*). Lors de cette entrée, la plupart du temps, la prostitution n'est pas nommée comme telle. Elle est présentée comme un moyen de gagner de l'argent ou d'obtenir des objets de luxe, un échange pour ne pas dormir seul dans la rue, un service rendu à un petit-ami en galère financière... Parce que les jeunes filles et garçons ont l'impression d'entrer dans la prostitution de leur plein gré, l'emprise qui se met en place est particulièrement difficile à repérer et à déconstruire.

Par ailleurs, on ne peut éluder le fait qu'en raison justement des facteurs de vulnérabilité dans leurs parcours de vie, la contrepartie reçue peut venir répondre à un besoin réel du mineur sur le court terme (nourriture, hébergement, affection, sentiment d'exister à travers des biens de consommation...). Le rapport déformé à l'argent, décrit comme « compulsif » par plusieurs professionnels, apparaît ici comme autre conséquence de la prostitution et un élément supplémentaire empêchant les victimes d'envisager des alternatives.

« Toutes n'aspirent qu'à l'aisance financière, vecteur pour elles de confort, de sécurité et de satisfaction personnelle. »

(extrait de réponse au questionnaire en ligne)

« Il est difficile de les rattacher à notre réalité car elles gagnent de grosses sommes d'argent. Elles manquent d'estime d'elles-mêmes et ne se sentent capables de rien d'autre. »

(extrait d'entretien)

La compréhension de ces « bénéfices secondaires » ainsi que du rôle des différentes personnes gravitant autour des mineurs apparaît essentiel pour travailler, sur le long terme, à la déconstruction de l'emprise du système prostitutionnel et aller au-delà du discours que peuvent avoir les mineurs à un moment T.

B. Retours d'expériences des professionnels valdoisiens sur l'accompagnement de mineurs en situation de prostitution

I. Repérer

Les acteurs interrogés ont souligné leur besoin d'être mieux (in)formés sur les indicateurs de repérage de la prostitution. Il ressort des entretiens et du questionnaire, que ces indicateurs sont en réalité plutôt bien identifiés par les professionnels mais qu'ils ne sont souvent pas pensés comme tels.

Ces indicateurs sont de trois types :

- Les signaux liés aux facteurs de vulnérabilité.
Par exemple : isolement, avoir déjà été victime de violences, carences affectives, difficultés familiales, manque d'estime de soi, errance, la précarité, stigmatisation due à l'orientation sexuelle...
- Les signaux liés aux conséquences physiques, psychiques, sociales et sur la vie affective et sexuelle.
Par exemple : blessures physiques, troubles alimentaires, problèmes gynécologiques, signes de dissociation, stress post-traumatique, sentiment de honte, repli sur soi, rapport à l'argent inhabituel...
- Les signaux liés à l'emprise.
Par exemple : se présenter toujours accompagné aux rendez-vous, être tenu de répondre immédiatement au téléphone, sembler incapable de prendre une décision pour soi...

A ces signaux d'alerte, il est possible de rajouter :

- Des éléments liés au comportement du mineur.
Par exemple : changements d'attitude, de fréquentation, de comportements avec les autres, changements de vocabulaire concernant la sexualité, changement vestimentaire, fugues, violences envers soi...
- Des éléments matériels.
Par exemple : relations avec des hommes plus âgés, grosses sommes d'argent liquide, lingerie, préservatifs, bombe lacrymogènes, plusieurs téléphones...

(Une présentation plus complète des principaux indicateurs de repérage, issue du guide de l'Amicale du Nid « Prostitution – Osons en parler » est disponible en annexe 4).

Il est intéressant de noter que, selon les structures représentées et leurs modalités de contact avec les jeunes, les indicateurs mis en avant lors de nos échanges varient.

Les foyers de l'ASE ou les MECS (maison d'enfants à caractère social) et les établissements scolaires, qui voient les mineurs au quotidien, peuvent observer des changements de comportement au moment du basculement dans le système prostitutionnel. Sur les lieux de vie, le repérage d'indicateurs matériels apparaît plus aisé. Les professionnels de l'ASE vont aussi avoir davantage connaissance des parcours de vie des mineurs et pouvoir être plus vigilants aux facteurs d'entrée dans le système prostitutionnel.

Pour la prévention spécialisée, c'est souvent dans les discours, des jeunes elles et eux-mêmes et de leurs pairs, mais aussi sur les réseaux sociaux que les premiers signaux apparaissent. Les rumeurs peuvent attirer l'attention des professionnels sur la situation de certaines jeunes ou sur des lieux possiblement concernés par la prostitution.

Au niveau des structures recevant les jeunes filles et garçons de manière brève et occasionnelle, parfois sur un unique rendez-vous, comme les CDDs ou les CPEF, le repérage va davantage se concentrer sur les conséquences sur la santé physique et sexuelle (IST, lésions gynécologiques, grossesses précoces et non-désirées...). Le questionnement systématique, comme pour les autres formes de violences à l'encontre des femmes et des enfants, est une piste qui a été évoquée lors de nos entretiens avec les CDDs.

2. Signaler

Si la loi du 4 mars 2002 n'est pas forcément connue de tous les acteurs que nous avons pu rencontrer, le fait d'effectuer un signalement et/ou une information préoccupante lorsqu'un mineur est en situation de prostitution est globalement admis.

En pratique, plusieurs éléments viennent cependant freiner la visibilité de la problématique et sa prise en compte par la CRIP et le parquet :

- La prostitution est rarement nommée de manière explicite dans les informations préoccupantes et apparaît généralement au milieu d'autres problématique. Elle ne va souvent pas être investiguée quand elle n'est pas nommée directement.
- Lorsque des faits de prostitution apparaissent chez des jeunes filles ou garçons déjà pris en charge par les services de protection de l'enfance ceux-ci ne font pas nécessairement l'objet d'une nouvelle information, en particulier si ces faits relèvent de « doutes ».

- A un niveau plus global, il n'existe actuellement pas d'item « prostitution » dans les systèmes de traitement statistiques, ce qui rend la problématique difficilement lisible et objectivable parmi toutes celles traitées par la protection de l'enfance.

3. Parler de la prostitution avec les mineurs concernés

« On ne sait pas en parler. On reste avec nos vieux clichés. »

(extrait d'entretien)

Le fait que la prostitution soit peu nommée dans les informations préoccupantes et les signalements reflètent plus généralement une difficulté des professionnels à échanger sur la problématique avec les mineurs concernés. Pour 46% des situations remontées via le questionnaire en ligne (31), les répondants déclarent ne pas avoir pu parler de la prostitution avec le ou la jeune, soit parce qu'ils n'ont pas su comment faire, soit parce que la réaction des mineurs, lorsque le sujet a été amené, les a déstabilisés.

Lorsque la prostitution est abordée, les professionnels observent trois types de réponses :

- La banalisation et l'impression de contrôle.
- Le déni de la situation de prostitution et le refus d'en parler.
- Plus rarement, le soulagement de pouvoir se confier sur la situation de prostitution.

« Quand on a parlé de la prostitution, la jeune fille a été soulagée, même si elle n'a pas sollicité son éducatrice sur le sujet : il faut que ça chemine. »

« Il y a deux cas de figure : celles qui assument en apparence et celles qui dissimulent à tout prix. »

(extraits d'entretien)

4. Accompagner et orienter

Les principales difficultés identifiées par les professionnels dans la prise en charge des mineurs victimes de prostitution sont de trois ordres :

- Celles qui relèvent du manque d'information et de formation sur le phénomène prostitutionnel et des représentations individuelles et sociétales qui en découlent. 54% des répondants au questionnaire en ligne (36) s'estiment insuffisamment informés. Parmi ceux qui ont déjà eu

connaissance de mineurs en situation de prostitution rencontrés par leur structure, 96% (55) se disent insuffisamment outillés.

- Celles qui relèvent du manque d'adhésion des jeunes à la prise en charge proposée, du fait de l'emprise et de l'enfermement dans le système prostitutionnel mais aussi de l'absence de dispositifs spécifiques et adaptés sur le territoire.
- Celles qui relèvent du manque de moyens et des contraintes institutionnelles.

Nous avons déjà mentionné les discours de banalisation de la prostitution et le déclic nécessaire à une évolution de celui-ci (voir II-B-2. Âge : des situations évolutives, majoritairement repérées entre 15 et 17 ans). Ce déclic peut survenir de différentes manières et il est propre à chaque personne : rencontre avec un professionnel en capacité d'entendre la violence de la prostitution, violences de proxénètes ou de « clients », grossesse...

« J'ai demandé à une jeune fille qui s'en est sortie ce qui l'avait aidé. Elle m'a dit : "il faut rester là, être là mais arrêter de nous prendre la tête. Le reste, c'est le déclic". »

(extrait d'entretien)

La principale différence entre l'accompagnement des personnes majeures et celui des personnes mineures en situation de prostitution vient de l'obligation de protection dans le cas des mineurs. Toutefois, comme pour les adultes, l'accompagnement vers la sortie de la prostitution ne peut se faire sans l'adhésion de l'enfant ou de l'adolescent. En raison de l'emprise et des conséquences du système prostitutionnel, cette adhésion apparaît particulièrement instable, avec des allers-retours similaires à ce que l'on peut observer chez les victimes de violences conjugales (voir IV-A. Violences, emprise, conséquences de la prostitution : de la nécessité et de la difficulté d'une prise en charge).

La question du temps et des différentes temporalités a été soulevée à plusieurs reprises. Il s'agit d'abord du manque de temps, pour créer du lien, notamment dans les structures ne recevant les jeunes que ponctuellement, et de la manière dont le maillage partenarial pourrait le pallier, en permettant à d'autres structures de prendre le relais auprès des mineurs concernés. Nous avons évoqué, ensuite, le décalage entre les temps de la police et de la justice d'un côté et celui de l'accompagnement social et psychologique de l'autre (voir III-C. Le proxénétisme sur mineurs dans le Val-d'Oise). Les professionnels soulignent également la spécificité du temps de l'adolescence, qui se situe dans une forme d'immédiateté et une incapacité à se projeter ne correspondant pas au rythme institutionnel.

Dans ce contexte, deux points reviennent de manière constante dans le travail des acteurs que nous avons rencontrés : le maintien du lien et le besoin de flexibilité des adultes vis-à-vis des jeunes filles et

garçons accueillis dans leur structure, quel que soit le positionnement de ceux-ci sur leur situation de prostitution au moment T. Les points d'accroche sont variés, en fonction des centres d'intérêt des jeunes, des demandes qu'elles/ils peuvent ou non formuler (l'absence de demande de la part des mineurs est un point régulièrement souligné dans les entretiens et le questionnaire en ligne) et de là où elles/ils se situent par rapport au système prostitutionnel. Mise à l'abri et séjours de rupture pour éloigner les mineurs des réseaux de prostitution, prévention santé pour les accompagner dans le passage à l'acte, procédure pénale pour leur permettre de dénoncer des faits, travail sur l'estime de soi, le projet professionnel, le rapport au corps, à l'argent, activités ludiques et collectives... les éléments mobilisés balaient l'ensemble du spectre de l'accompagnement social global.

« On n'a pas de prise : on attend qu'elles viennent vers nous, on les accueille quand elles viennent. »

« On trouve des points d'accroche : des activités pendant lesquelles les jeunes filles régressent et s'investissent. »
(extraits d'entretien)

De ces retours d'expérience, nous avons tiré trois thématiques à travailler avec les partenaires du territoire pour en faire émerger des préconisations concrètes :

- L'accompagnement global des mineurs en situation ou en risque de prostitution et les postures professionnelles ;
- La formation des professionnels ;
- La communication au service de la prévention.

PARTIE 2 : LES PRÉCONISATIONS

I. Méthodologie d'élaboration des préconisations

Le travail de co-élaboration des préconisations visant à améliorer le repérage et la prise en charge des mineurs en situation ou en risque de prostitution a débuté à l'automne 2020, avec la mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire. 24 professionnels ont pris part aux travaux. Ils sont issus de structures contactées préalablement dans le cadre du diagnostic partagé : Conseil départemental (ASE, CRIP, PMI, SSD), Education nationale, police, gendarmerie, parquet, Protection judiciaire de la jeunesse, MECS, associations de prévention spécialisée, Villes d'Argenteuil et de Villiers-le-Bel. Quatre représentants de la Direction Jeunesse, Prévention, Sécurité du Conseil départemental et deux de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture ont également pris part aux échanges. L'organisation a été assurée par la DJPS et l'animation par trois professionnels de l'Amicale du Nid.

(La liste complète des participants au groupe de travail est présentée en annexe 5).

L'objectif de ce groupe de travail était de produire collectivement des préconisations concrètes concernant à la fois les pratiques individuelles des professionnels et les pratiques structurelles de leurs établissements et institutions. Il s'agissait de proposer des pistes d'action réalisables dans le contexte législatif existant, inscrites dans le territoire du Val-d'Oise et intégrant la dimension systémique du phénomène prostitutionnel.

Le groupe s'est réuni pour une séance introductive le 24 septembre 2020. A cette occasion, une restitution synthétique des résultats du diagnostic partagé a été présentée. Les participants ont ensuite échangé sur leurs attentes et les principaux enjeux pour leurs institutions, afin de déterminer l'ordre dans lequel les trois problématiques proposées seraient travaillées lors des réunions thématiques suivantes. Ces réunions se sont déroulées le 15 octobre 2020 à Cergy, puis en distanciel les 3 décembre et 17 décembre 2020. Chaque rencontre a été divisée en deux temps : des échanges en sous-groupes autour de questions préparées préalablement par l'Amicale du Nid puis une restitution en plénière.

Les préconisations qui ont émergé de ces échanges sont présentées ci-dessous dans l'ordre des thématiques choisi par les participants :

- Accompagnement social global et postures professionnelles (réunion thématique du 15 octobre 2020, en présentiel à Cergy) ;
- Formation des professionnels (réunion thématique du 3 décembre 2020, en distanciel) ;

- Quelle communication au service de la prévention ? (réunion thématique du 17 décembre 2020, en distanciel).

II. Accompagnement social global et postures professionnelles

Les participants au groupe de travail ont fait le choix de débiter les réflexions par la thématique de l'accompagnement social global pour deux raisons principales. D'une part, aborder ce sujet dès le départ permettait aux participants de partager des situations concrètes de mineurs rencontrés par leur service sur lesquels s'appuyer lors des réunions suivantes. D'autre part, la prise en charge des jeunes filles et garçons concernés par la prostitution apparaissaient comme une préoccupation immédiate pour plusieurs structures : une certaine urgence à agir sur cette thématique a pu être exprimée, afin de faire retomber la pression et avancer plus sereinement ensuite sur les questions de formation des professionnels et de prévention à destination des jeunes et du grand public.

Pour cette séance, les participants se sont réunis pour échanger autour d'un « cas pratique » d'une mineure en situation de prostitution proposé par l'Amicale du Nid (le « cas pratique » est consultable en annexe 6). Leurs préconisations sont synthétisées ci-dessous en trois sous-thématiques :

- L'interprofessionnalité ;
- L'accueil et l'aller-vers ;
- L'affirmation de la prostitution comme violence et maltraitance.

A. Interprofessionnalité

Les professionnels ont souligné de manière unanime la nécessité de travailler ensemble sur la prise en charge des mineurs concernés par la prostitution. Ils ont expliqué se sentir souvent isolés et démunis face à ces situations, par manque de connaissances sur le système prostitutionnel et les ressources mobilisables, mais aussi en raison des limites de chacun et des représentations, tant individuelles que sociétales, qui rendent difficilement concevables la réalité d'un enfant victime de prostitution. L'interprofessionnalité a été évoquée régulièrement lors de cette séance mais aussi au cours des réunions suivantes. Sous-jacents à cette problématique sont apparus les besoins d'interconnaissance, pour mieux appréhender les enjeux propres aux champs d'intervention des différentes institutions impliquées et développer des liens de confiance entre professionnels.

Pour favoriser le travail partenarial les participants ont proposé de :

- I- Développer des temps d'échanges interprofessionnels rassemblant l'ensemble des intervenants concernés par une même situation.

S'il existe des réunions de synthèse ou des commissions traitant des situations dites « difficiles », celles-ci ne sont souvent convoquées que lorsque survient une crise aigüe (disparition du mineur, tentative de suicide etc.). Les participants au groupe de travail ont insisté sur la nécessité d'échanger en amont, en mettant autour de la table les acteurs susceptibles d'intervenir auprès du mineur sur les différents axes de l'accompagnement social global (protection de l'enfance, éducation nationale, police / gendarmerie, justice, acteurs de santé...).

Ces échanges peuvent s'inscrire dans le cadre de réunions bi ou tri-annuelles de réseaux de proximité (voir recommandations 8 et 9), permettant de suivre les situations identifiées sur chaque territoire d'action sociale. Ils pourraient aussi être mis en place de manière ad hoc, sous l'impulsion du coordinateur ASE en charge de la situation. Le rôle du la coordinateur ASE dans la facilitation des échanges entre professionnels et institutions impliqués a été évoqué à plusieurs reprises, s'agissant d'un acteur « fil rouge » en capacité de suivre le parcours de l'enfant et de faire le lien entre les différents dispositifs de protection de l'enfance mobilisés.

Il s'agit, dans ces temps d'échanges, de réfléchir ensemble à la prise en charge pouvant être proposée au mineur à un moment T et de faciliter la transmission d'information relatives à sa situation. Sur ce dernier point, les participants au groupe de travail préconisent également de :

- 2- Elaborer un référentiel des informations à partager répondant à l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi qu'un protocole pour leur transmission.

Les participants aux groupes de travail font le constat que la transmission d'information interinstitutionnelle et interprofessionnelle peut être améliorée. Ils sont unanimes à considérer qu'il s'agit là d'un problème majeur qui n'est pas sans conséquence sur la détection, l'évaluation et l'accompagnement des situations. Confidentialité, secret professionnel et secret professionnel partagés doivent dans tous les cas rester au service de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si des temps d'échanges réguliers devraient permettre d'améliorer les liens de confiance entre institutions et faciliter le dialogue, il importe de définir de manière claire quelles informations doivent être transmises et à qui, en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant et des besoins des professionnels

qui l'accompagnent. Il peut s'agir de communiquer des éléments relatifs au parcours de vie de la jeune fille ou du jeune garçon, ainsi qu'aux raisons du placement afin, notamment, de renforcer la vigilance aux signaux de repérage de la prostitution. Les professionnels ont aussi exprimé le besoin d'avoir accès à des informations très « pratiques » pouvant les mettre en difficulté quand ils n'en ont pas connaissance, en particulier concernant le lieu de placement et l'exercice de l'autorité parentale.

La nécessité d'établir des protocoles de communication entre les différents lieux de placement, pour assurer un suivi du parcours de l'enfant, ainsi qu'entre les foyers et les établissements scolaires a été mise en avant. L'ASE et l'éducation nationale travaillent actuellement à une fiche type pouvant apporter une réponse à ce besoin. L'importance d'inclure dans ces protocoles de transmission les assistants familiaux, qui interviennent à la marge des institutions alors même qu'ils sont au plus proches des mineurs pris en charge, a aussi été mentionnée au cours de cette séance de travail.

B. Accueil et aller-vers

Comme souligné au cours du diagnostic, une difficulté importante rencontrée par les professionnels lors de l'accompagnement de jeunes en situation de prostitution est le fait qu'elles/ils n'adhèrent pas à la prise en charge proposée. Les cadres existants, trop rigides ou en décalage avec la temporalité des mineurs, apparaissent inadaptés pour accompagner des jeunes en fugues, sous emprise, dans le déni ou la banalisation de la prostitution. S'il n'existe pas de « méthode miracle » qui pourrait permettre de répondre à cette difficulté, le développement de dispositifs plus flexibles, adaptés ou adaptables au rythme des enfants et adolescents pourrait venir renforcer l'éventail à disposition des professionnels pour assurer le maintien du lien avec les mineurs. Les participants au groupe de travail préconisent de :

- 3- Créer des lieux d'accueil de jour et de nuit pour les jeunes filles et garçons les plus désocialisés et y inclure systématiquement la question de la prostitution.

Le manque de dispositifs du type accueil de jour et de nuit, ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avaient déjà été mis en avant au cours de nos entretiens : en dehors des foyers où les jeunes hébergés reviennent parfois entre deux fugues, il n'existe pas à ce jour de lieu valdoisien dédié aux mineurs en errance. Ces jeunes filles et garçons sont particulièrement exposés au risque prostitutionnel mais, comme pour les autres formes de maltraitances infantiles et de violences sexistes et sexuelles, elles/ils n'aborderont souvent pas spontanément la question de la prostitution. Il apparaît donc important que des professionnels formés à ce type de situations puissent être présents dans ces lieux d'accueil et que la problématique y soit systématiquement questionnée dans un objectif de repérage et de prévention. Développer des accueils de jour et de nuit à destination des mineurs permettrait de les accueillir au

moment où ils sont présents, disponibles et possiblement disposés à un échange avec d'autres jeunes dans des situations similaires et/ou des adultes formés au sujet de la prostitution. Il conviendra d'être très vigilant dans l'organisation de ces dispositifs d'accueil pour qu'ils ne deviennent pas des lieux de recrutement pour d'éventuels réseaux de proxénètes à la recherche de jeunes vulnérables. Par ailleurs, de tels dispositifs ne sauraient se substituer à des dispositifs d'hébergement et nécessitent que les équipes des foyers et d'accueil soient en lien sur les situations rencontrées.

Il s'agira, dans ces lieux, de favoriser le lien de confiance entre les jeunes et les professionnels mais aussi entre professionnels, en écho au souhait de travailler en interprofessionnalité exposé ci-dessus. La présence d'équipes pluridisciplinaires apparaît pertinente pour répondre au mieux aux besoins des mineurs accueillis. Les participants au groupe de travail ont en particulier pointé la nécessité d'un accès aux soins rapide et spécialisé : les temps d'attente importants et le manque de professionnels formés aux conséquences des violences sexuelles (psychotrauma notamment) ne permettent pas aujourd'hui de proposer un accès aux soins satisfaisant aux mineurs au moment où ils sont prêts à entamer des démarches en ce sens.

Parallèlement à la question de l'accueil, les professionnels préconisent de :

4- Promouvoir des modes d'intervention spécialisés hors murs, en lien avec les associations.

Il s'agit de développer des dispositifs d'aller-vers, notamment en lien avec la prévention spécialisée. Une prévention spécialisée « spécialisée » sur la problématique prostitutionnelle pourrait permettre de renouer le contact avec des jeunes en errance, en se rendant dans les lieux où elles/ils sont susceptibles d'avoir des points d'accroche (quartiers, parcs, squats à proximité du domicile parental par exemple). Les participants au groupe de travail ont mis en avant ici la place des associations, partenaires privilégiés car agissant dans un cadre moins institutionnalisé que l'Aide sociale à l'enfance ou la Protection judiciaire de la jeunesse.

C. Affirmation de la prostitution comme violence et maltraitance

Nous avons constaté au moment du diagnostic que le fait de signaler les situations de mineurs concernés par la prostitution était globalement admis. Il était cependant apparu que la loi du 4 mars 2002, sur laquelle repose l'obligation de signalement de ces mineurs, n'était pas connue de tous les professionnels intervenant auprès des jeunes. Plusieurs difficultés avaient également été mentionnées concernant la mise en œuvre effective des signalements.

Les échanges lors de l'élaboration des préconisations sont venus confirmer que l'obligation de signalement pouvait parfois être mise au second plan sur le terrain, au nom du maintien du lien avec l'enfant et du secret professionnel. Ceci s'explique aussi par une difficulté à qualifier les faits de prostitution et une crainte de se tromper sur cette qualification. De manière paradoxale, le risque associé à une potentielle erreur sur la situation de prostitution semble être ressenti comme plus important par les professionnels que celui lié au non-respect de l'obligation de signalement. Les participants au groupe de travail recommandent donc de :

5- Rappeler régulièrement l'impératif de signalement au sein des structures travaillant avec des mineurs.

Il apparaît incontournable de rappeler aux professionnels qu'il convient *a minima* de produire une information préoccupante donnant lieu à une évaluation par la cellule de recueil des informations préoccupantes lorsqu'il existe des doutes sur une possible situation de prostitution. Lorsque la situation est avérée, il devient impératif de la signaler au la procureur car « tout mineur en situation de prostitution est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative » (loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, article 13). Suite aux difficultés remontées au cours du diagnostic, nous pouvons ajouter qu'il apparaît important de nommer explicitement la prostitution dans les informations préoccupantes et signalements afin de permettre à la CRIP et au parquet de se saisir pleinement de cette problématique.

En raison des mécanismes évoqués plus haut, liés à l'emprise et aux conséquences de la prostitution, il se peut tout à fait qu'en dépit du signalement et des mesures d'assistance éducative mises en place, le ou la jeune n'accepte pas l'aide proposée et se montre réfractaire à un accompagnement pour sortir du système prostitutionnel. Pour autant, les participants au groupe de travail ont souligné la nécessité d'adresser aux mineurs un message clair, indépendamment des considérations liées au maintien du lien et ce même si le mineur n'est pas en capacité de l'entendre dans un premier temps : la prostitution est une violence et une maltraitance et les adultes sont dans l'obligation légale de la signaler. Il s'agit ici de réinvestir l'enfant dans son rôle d'enfant et de porter une parole d'adulte, qui est aussi celle de la loi. Faire l'économie de ce cadre d'accompagnement serait manquer l'occasion de porter un discours possiblement différent de tout ce que le mineur a pu entendre sur la prostitution jusque-là. Ce serait aussi prendre le risque de créer de la confusion chez ce mineur en lui présentant des injonctions paradoxales pouvant porter atteinte, à terme, à la crédibilité du professionnel accompagnant.

Dans cet état d'esprit, les participants au groupe de travail préconisent également de :

6- Rendre impossible la levée des mesures d'assistance éducative avant 18 ans pour les mineurs en fugue.

L'impuissance des professionnels face à des mineurs fuyants, à un moment T, ne doit pas se traduire par une main-levée des mesures de protection qui reviendrait à priver de possibilité de sortie des jeunes considérés comme « irrécupérables » par les institutions. Cela viendrait renforcer le sentiment abandonnique et la mésestime de soi, déjà très présents chez ces enfants et adolescents. Le risque serait alors qu'elles/ils se tournent vers celles et ceux dont la porte reste toujours ouverte : les proxénètes et/ou les « clients ». Maintenir des mesures d'assistance éducative permettrait de conserver une place aux jeunes dans les dispositifs de protection, notamment les foyers d'hébergement. Cela impliquerait également de rester en veille sur les situations, en lien avec les acteurs de l'aller-vers mentionnées ci-dessus.

III. Formation des professionnels

Affirmer que la prostitution est une violence et une maltraitance va avoir des impacts sur la prise en charge des jeunes filles et garçons concernés : les professionnels n'accompagneront pas les mineurs de la même manière que s'ils considéraient la prostitution comme de la sexualité ou une simple conduite à risque.

Dès lors, il devient nécessaire de se former pour développer des postures adaptées à la prise en charge d'enfants et adolescents victimes de violences sexuelles. Les professionnels soulèvent deux questions majeures que nous avons déjà relevées au cours du diagnostic :

- Comment aborder la question de la prostitution avec les jeunes ?
- Que faire, en terme d'accompagnement et d'orientation, une fois que cette question a été abordée ?

En plus de l'apport de connaissances sur les processus prostitutionnels, la formation doit donc avoir pour objectifs de déconstruire les représentations, notamment celles associant la prostitution à la sexualité et à l'intimité, et de lever l'effet de sidération qui peut affecter les professionnels, afin que la prostitution puisse être questionnée au même titre que les autres problématiques rencontrées au niveau de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, la formation peut venir répondre, en partie, au besoin d'interconnaissance et de développement de liens de confiance et de proximité, en écho à l'interprofessionnalité évoquée lors de la réunion sur l'accompagnement social global.

Pour cette séance, les participants au groupe de travail ont échangé autour des objectifs attendus, des contenus, des publics et du modèle d'organisation de formations sur le système prostitutionnel dans le Val-d'Oise.

Sur le modèle notamment de ce qui a pu être proposé concernant les violences conjugales, les professionnels proposent des sessions d'information et de formation déclinés à plusieurs niveaux :

- Le niveau départemental ;
- Le niveau local ;
- Le niveau des institutions, établissements et services.

A. Au niveau départemental

7- Mettre en place des journées d'information à destination des professionnels valdoisiens une à deux fois par an.

Partant du constat que la prostitution est peu évoquée dans les formations initiales, quel que soit le champ professionnel concerné, les participants au groupe de travail préconisent de sensibiliser largement les professionnels en contact avec des jeunes. Un premier niveau d'information, situé à l'échelon départemental, pourrait être mis en place sous la forme de modules de conférence d'une journée, proposés à tous les acteurs susceptibles de rencontrer des mineurs en situation ou en risque de prostitution : professionnels sociaux, de santé, des forces de l'ordre, de l'éducation, de la justice... Il est précisé l'importance de renouveler cette action une à deux fois par an afin d'inclure les professionnels nouvellement arrivés sur le département.

B. Au niveau local

8- Former de manière approfondie, dans chaque territoire d'intervention sociale, des professionnels qui constitueront des réseaux de proximité sur la prostitution des mineurs.

Si le niveau départemental est apparu pertinent pour une sensibilisation la plus large possible, les participants ont insisté sur la pertinence d'inscrire également les formations dans des stratégies territoriales géographiquement plus restreintes, afin de favoriser notamment la création de réseaux de

proximité sur la prostitution des mineurs. L'échelon que nous proposons est celui des territoires départementaux d'intervention sociale et médico-social (TISMS).

Le format, plus souple, devra permettre des échanges dans des groupes limités à une quinzaine de participants et intégrer des interventions pluridisciplinaires permettant de répondre aux spécificités des structures et des métiers représentés. Il s'agira de faire appel à des personnalités expertes en fonction des situations repérées sur le territoire : professionnels de la justice concernant les procédures pénales ou le traitement des signalements, médecins spécialisés dans le psychotrauma, professionnels d'associations spécialisées, psychologues...

Les participants au groupe de travail ont indiqué leur intérêt pour une formation de plusieurs jours dans laquelle seraient abordées les thématiques suivantes : les représentations liées à la prostitution, les processus prostitutionnels (facteurs de vulnérabilité, conséquences, emprise), les signaux de repérage, le fonctionnement des réseaux de proxénétisme et de traite, parler de la prostitution avec les jeunes et faire entendre qu'il s'agit d'une maltraitance. Cette formation devra également laisser le temps aux échanges entre professionnels, hors de leurs institutions et de leur quotidien, favorisant ainsi une plus grande confiance interindividuelle et interinstitutionnelle.

Il a été souligné l'importance de multiplier le nombre de ces formations approfondies afin que le sujet de la prostitution des mineurs ne soit pas porté par un référent unique par institution mais par l'institution elle-même et une équipe de professionnels formés en son sein.

En post-formation, les participants proposent de :

9- **Instaurer des réunions des réseaux de proximité sous forme de cellules de veille, deux à trois fois par an.**

Des réunions deux à trois fois par an des réseaux de proximité permettraient de produire une veille locale sur le phénomène prostitutionnel. Il s'agit d'actualiser les connaissances des professionnels à partir de leurs constats de terrain mais aussi d'éventuelles publications, recherches ou conférences partagées à cette occasion. Le besoin de « se mettre à jour » a été évoqué à plusieurs reprises, en particulier concernant des sujets évoluant très rapidement tels que la configuration des réseaux de proxénétisme, les usages des réseaux sociaux ou le vocabulaire utilisé par les jeunes pour parler de la prostitution. Au-delà de la veille territoriale, ces réunions pourront être l'occasion de faire le point sur des situations individuelles suivies par les acteurs locaux et de réfléchir ensemble à l'accompagnement proposé (voir recommandation 1).

C. Au niveau des institutions, établissements et services

Le troisième niveau défini par les participants au groupe de travail est le niveau institutionnel et, plus précisément encore, celui des établissements et services :

10- Identifier au sein de chaque établissement les professionnels formés pouvant être interpellés sur des situations concrètes.

Il apparaît important de rendre visible, au fur et à mesure de la mise en place des formations approfondies, les professionnels qui en auront bénéficié, pour qu'ils puissent être contactés directement lorsqu'une orientation vers leur structure est proposée à un mineur en situation de prostitution. Cela pourra se concrétiser de la manière suivante :

11- Créer et assurer le suivi d'un annuaire des professionnels formés sur chaque territoire d'intervention sociale.

Toujours au niveau des établissements, mais en interne cette fois-ci, il a été souligné que le colloque organisé en novembre 2019 par le Conseil départemental et le diagnostic ont été l'occasion d'échanges pour certaines équipes des services sociaux départementaux, de l'aide sociale à l'enfance ou d'associations de prévention spécialisée. Des process formalisés, adaptés aux pratiques de chaque institution, pourraient permettre de généraliser les transmissions d'information au sein des établissements et services, afin d'en faire bénéficier les professionnels qui n'auraient pas encore été formés sur le sujet de la prostitution et de les mettre en alerte sur de possibles situations parmi les publics rencontrés :

12- Définir au sein de chaque institution des process de transmission d'information pour impliquer les professionnels non-formés à la question de la prostitution.

IV. Quelle communication au service de la prévention ?

La troisième thématique abordée par le groupe de travail concerne la prévention primaire de la prostitution via une communication mobilisant les citoyens et citoyennes du Val-d'Oise, au-delà des professionnels et des jeunes directement concernés. Les échanges des participants se sont organisés autour des questions suivantes : pourquoi communiquer, à destination de qui, avec quels messages, via quels canaux et quels supports ?

L'Etat français reconnaît la prostitution comme une violence faite aux femmes depuis 2011¹³, ainsi que comme une maltraitance à l'encontre des enfants¹⁴. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de communication grand public sur ce sujet dans le Val-d'Oise. De même, la prostitution est souvent absente des actions de prévention, pourtant nombreuses sur le territoire, à destination des parents et des enfants et adolescents.

Les préconisations sont présentées ci-dessous selon ces catégories de publics :

- Le grand public ;
- Les parents ;
- Les jeunes.

Deux axes fondamentaux sont ressortis des réflexions des participants au groupe de travail, transversaux aux trois catégories :

- Inclure la prostitution dans les actions de communication et prévention existantes en la réinscrivant dans un contexte plus large, en particulier : les violences faites aux femmes et aux enfants (pour le grand public), les prises de risque à l'adolescence (pour les parents), l'égalité filles/garçons, le sexisme et les relations sexuelles et affectives (pour les jeunes).
- Comme cela a déjà été souligné au cours des réunions précédentes : s'appuyer sur la loi, en particulier lorsque l'on s'adresse à des futurs citoyens et citoyennes, pour éviter tout relativisme. Les professionnels ont rappelé qu'il était important de rester vigilant sur la manière dont on communique sur le sujet de la prostitution : si la prostitution peut être considérée comme du sexe (il s'agit en effet de l'achat d'un acte sexuel), il convient de ne pas en parler comme de la sexualité mais bien comme une violence sexuelle.

A. A destination du grand public

Les participants au groupe de travail se sont appuyés sur les campagnes existantes de lutte contre les violences au sein du couple, ainsi que sur la communication de la Ville de Paris pour sensibiliser les supporters de l'Euro de football masculin en 2016 à l'interdiction du recours à la prostitution.

¹³ La prostitution est inscrite dans les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes depuis 2011.

¹⁴ Le Ministère des solidarités et de la santé le rappelle dans une information publiée sur son site Internet le 6 novembre 2018 : « *Qu'est-ce que la maltraitance faite aux enfants ?* »
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/qu-est-ce-que-la-maltraitance-faite-aux-enfants>

Pour amorcer un changement de regard sociétal sur la prostitution et les personnes, mineures et majeures qui la subissent, ils préconisent de :

I3- Créer des campagnes de communication choc, portées institutionnellement.

La nécessité de travailler en interprofessionnalité sur la création de ces campagnes a une nouvelle fois été soulignée avec, en particulier :

- L'implication des associations spécialisées sur la production des contenus ;
- L'implication des acteurs de la jeunesse pour adopter un vocabulaire adapté à ce public (voir aussi la préconisation I7 sur l'implication des jeunes elles/eux-mêmes) ;
- Le portage institutionnel des services de l'Etat et des collectivités territoriales pour replacer avec plus de poids le message dans le cadre législatif existant et soutenir sa diffusion, notamment dans l'espace public :

I4- Faire exister le sujet de la prostitution dans l'espace public, notamment par voie d'affichage.

Comme pour les violences conjugales, une communication grand public sur la prostitution permettrait de briser le tabou pesant sur ce sujet et de le sortir de la sphère intime pour la réinscrire dans la sphère politique. Il s'agit ici de déconstruire les stéréotypes et de faire exister, très concrètement, la réalité de la prostitution dans l'espace public via des affichages visibles par toutes et tous (transports en commun, abribus, centres commerciaux etc.), y compris par les parents et les jeunes pour qui les participants préconisent également une communication plus ciblée.

B. A destination des parents

Pour les professionnels présents, il apparaît indispensable de remettre les parents en responsabilité face à un sujet qui constitue souvent un impensé, voire un impensable pour leurs propres enfants. Violence sidérante, en particulier quand elle touche des proches, la prostitution est régulièrement associée à des stéréotypes de classes sociales ou de nationalité : elles toucheraient seulement les quartiers défavorisés, les personnes étrangères, les familles les plus précaires etc. Comme nous l'avons vu dans le diagnostic, cela ne correspond pas à la réalité des mineurs en situation de prostitution. Cependant, ces idées reçues peuvent amener des parents à ne pas se sentir concernés.

Pour que les parents deviennent aussi des acteurs du repérage, les participants recommandent de ne pas réserver la connaissance des signaux d'alertes aux seuls professionnels socio-éducatifs :

I5- Informer les parents des potentiels signaux d'alerte et intégrer la prostitution dans les informations sur les prises de risque à l'adolescence.

Un moyen de dédramatiser le sujet sans le banaliser pourrait être de l'inclure, au même titre que d'autres problématiques, dans les informations liées aux prises de risque à l'adolescence. Si les participants au groupe de travail sont unanimes pour dire qu'il importe de signifier avant toute chose que la prostitution est une violence, celle-ci a pour conséquences de produire des dommages extrêmement graves sur la santé des jeunes qui la subissent. Aborder la prostitution sous l'angle des risques à l'adolescence pourrait donc être un point d'accroche pour les parents. Il est proposé d'intégrer le sujet de la prostitution dans des espaces existants, permettant un échange entre parents et professionnels, à l'image des cafés-parents développés par l'Education nationale.

C. A destination des jeunes

Nous avons vu que les réseaux sociaux étaient une préoccupation majeure des professionnels exprimée lors de nos entretiens pour plusieurs raisons : ils sont utilisés par les proxénètes et les « clients » pour entrer en contact avec des jeunes vulnérables, permettent un accès sans filtre à des contenus pornographiques, misogynes et violents, peuvent venir amplifier des phénomènes de réputation et de harcèlement entrant en jeu dans les processus prostitutionnels...

Mobilisés à bon escient, ils peuvent cependant constituer un outil de prévention à grande échelle, complémentaire à une présence dans les lieux « physiques » fréquentés par les jeunes (établissements scolaires, foyers de l'ASE et de la PJJ, maisons de quartier, missions locales...) :

I6- Investir les réseaux sociaux pour contrebalancer les discours banalisant et les actions des « clients » et proxénètes.

Les participants au groupe de travail, comme les répondants au diagnostic, soulignent la nécessité d'intégrer les réseaux sociaux aux pratiques professionnelles. Cela apparaît incontournable pour porter des messages de prévention mais peut aussi se révéler utile en termes d'accompagnement. Dans sa mission de co-accompagnement des mineurs, en partenariat avec l'ASE, à Marseille, l'Amicale du Nid a observé que les réseaux sociaux (Snapchat notamment) permettaient de maintenir le lien avec des jeunes en fugue. Cet aspect est également noté par plusieurs professionnels valdoisiens qui pointent

toutefois un besoin de formation pour acquérir la maîtrise des outils et lever les réticences institutionnelles quant à l'intégration des réseaux sociaux, dans le travail social notamment.

Pour être au plus proche des codes des jeunes et de leurs usages des réseaux sociaux, le groupe de travail a formulé deux pistes :

- Le développement d'un partenariat avec des influenceurs, dont la communication sur les réseaux sociaux est le métier et qui sont, pour certains d'entre eux, très suivis par les adolescents et adolescentes. Cela permettrait de toucher un grand nombre de jeunes, avec un message porté par des personnes auxquelles elles/ils s'identifient.
- L'importance d'impliquer les jeunes elles/eux-mêmes dans la construction des campagnes de prévention :

17- Co-construire les campagnes de prévention avec des jeunes.

S'il importe de trouver un juste milieu entre un « parler jeune » et une parole d'adulte, faire participer les jeunes à la création des supports de communication, artistiques notamment, apparaît intéressant pour en faire des acteurs de prévention part entière. Elles/ils pourront ainsi présenter leurs créations à d'autres jeunes mais aussi aux parents.

Pour soutenir la production de ces supports, le groupe de travail préconise de créer des fonds spéciaux, dans les établissements scolaires, qui pourraient par ailleurs également être mobilisés pour financer la formation des professionnels de l'Education nationale :

18- Créer des fonds dédiés dans les collèges et les lycées pour financer la production de supports de communication co-construits.

Conclusion : l'interprofessionnalité, la formation et le respect de la loi au service de l'intérêt supérieur de l'enfant

L'ensemble des préconisations présentées ci-dessus constitue un ensemble cohérent, permettant d'appréhender la prostitution des mineurs de manière systémique : affirmation de la loi, prévention, accompagnement des victimes.

Au-delà des aspects techniques et organisationnels, les participants au groupe de travail ont unanimement exprimé que l'interprofessionnalité devra être au cœur des dispositifs mis en place, quels qu'ils soient. Ce qui est recherché ici est l'établissement de liens de confiance interprofessionnels et interindividuels permettant d'échanger librement et de mieux travailler, dans l'intérêt de l'enfant.

Cet intérêt ne pourra être pleinement pris en compte et respecté que si :

- Les professionnels sont formés et soutenus dans leurs pratiques, afin de lever la sidération que peut provoquer la prostitution d'un enfant et d'intégrer, dans l'accompagnement social global, toutes les composantes du processus prostitutionnel (en particulier : facteurs de vulnérabilité, emprise, conséquences).
- Le cadre de la loi, et celui de l'accompagnement qui en découle, sont explicités aux mineurs concernés. Les participants aux groupes de travail considèrent qu'il est essentiel que les professionnels soient clairs sur leur positionnement vis-à-vis des jeunes filles et garçons qu'ils rencontrent, en posant les termes de la loi et en affirmant explicitement que la prostitution est une violence sexuelle.

ANNEXES

Annexe I : Revue de presse des articles parus entre 2017 et 2020 et traitant de prostitution des mineurs dans le Val-d'Oise

2020

- Ouest France, 23 mai 2020, « Ile-de-France. Un réseau de prostitution démantelé, trois suspects écroués »
- Sud Ouest, 23 mai 2020, « Prostitution : un réseau démantelé, onze victimes dont des mineures identifiées »
- Actu17, 22 mai 2020, « Ile-de-France : 15 jeunes filles mineures étaient violées et prostituées par 3 proxénètes »
- Actu.fr, 10 février 2020, « Val-d'Oise. Un vaste réseau de prostitution démantelé par les gendarmes »
- Le Parisien, 10 février 2020, « Un réseau de prostitution d'ampleur nationale démantelé dans le Val-d'Oise »

2019

- Temps réel 78, 04/07/2019, « Conflans-Sainte-Honorine : le proxénète de deux mineures est âgé de 19 ans »

2018

- Le Parisien, 29/11/2018, « Ermont : le réseau de prostitution s'étendait jusqu'à Nantes »
- Le Parisien, 13/11/2018, « Aulnay : soupçonnés d'avoir prostitués des adolescentes »
- 20 minutes, 25/05/2018, « Val-d'Oise : un réseau de prostitution dans des foyers d'aide sociale à l'enfance »
- Le Parisien, 25/05/2018, « Val-d'Oise : le proxénète de ciré condamné à deux ans de prison ferme »
- Le Monde, 05/04/2018, « Le "proxénétisme des cités", une filière d'un nouveau genre en pleine expansion »
- Le Point, 09/03/2018, « Paris : un réseau de "proxénètes de cités" démantelé »

2017

- Le Parisien, 22/03/2017, « Argenteuil : enlevée par ses proxénètes, elle témoigne devant le tribunal »

Annexe 2 : Liste des structures rencontrées en entretien

<u>Date</u>	<u>Structure</u>
21/01/2020	Tribunal judiciaire de Pontoise – Substitut mineurs
21/01/2020	Education nationale – Service social élèves
22/01/2020	Conseil départemental – CDDS de Garges-lès-Gonesse
29/01/2020	Conseil départemental – CDDS d'Argenteuil
10/02/2020	Police et Gendarmerie – Intervenantes sociales
12/02/2020	Conseil départemental – CDDS de Cergy
18/02/2020	Protection judiciaire de la jeunesse – UEMO Argenteuil
24/02/2020	Police – DDSP, Brigade de protection des familles de Cergy et Groupe d'enquête de la sûreté départementale
25/02/2020	Don Bosco – MECS Cité de l'Espérance
25/02/2020	Conseil départemental – ASE, équipe enfance de Garges-lès-Gonesse
10/03/2020	Conseil départemental – ASE, équipe de Sarcelles
10/03/2020	Conseil départemental – ASE, cadres
13/03/2020	Mission Locale Argenteuil Bezons
30/03/2020	Ville de Villiers-le-Bel – CLSPD
02/04/2020	Espace dynamique d'insertion Césame
20/04/2020	Sauvegarde Val-d'Oise – Prévention spécialisée
29/04/2020	Aiguillage – Prévention spécialisée
02/06/2020	Protection judiciaire de la jeunesse – Direction territoriale
10/06/2020	IMAJ – Prévention spécialisée
16/06/2020	Ville de Villiers-le-Bel – CLSPD, CCAS, Police municipale
19/06/2020	Conseil départemental – ASE, CRIP
30/06/2020	Groupe SOS – MECS Bois-Renard
03/07/2020	Conseil départemental – Services sociaux départementaux
02/10/2020	Conseil départemental – Maison départementale de l'enfance

Annexe 3 : Questionnaire en ligne

Etat des lieux et préconisations sur la prostitution des mineur.es dans le Val-d'Oise

(<https://forms.gle/cN86GfjWD8TCwV6s9>)

Les objectifs :

Dans le Val-d'Oise, un diagnostic général de la prostitution a été conduit auprès des acteurs.trices du territoire en 2017. Sur les 524 personnes en situation ou en risque de prostitution identifiées par les professionnel.les et bénévoles interrogé.es, 100 étaient mineur.es (19%). Les institutions du département souhaitent affiner les données recueillies au moyen d'un état des lieux portant spécifiquement sur les mineur.es prostitué.es et leur prise en charge.

Il s'agit de :

1. Faire remonter les risques et les situations de prostitution identifiés de manière probable, ou avérée, par les acteurs.trices de terrain
2. Faire remonter les ressources et les besoins de ces acteurs.trices sur la problématique de la prostitution des mineur.es
3. Proposer des pistes d'action concrètes

Le questionnaire :

Ce questionnaire est adressé aux professionnel.les et bénévoles susceptibles de rencontrer ou recevoir des mineur.es en situation ou en risque de prostitution.

Il est auto-administré, en ligne, via Google Form (une version Word peut aussi être demandée à lucie.gil.adn@gmail.com).

L'ensemble des réponses seront anonymisées lors du traitement des données. La restitution fera apparaître uniquement les structures et les fonctions.

Les questions portent, en priorité, sur votre pratique au cours des trois dernières années (2017-2018-2019). Vous pouvez cependant indiquer des données plus anciennes, si elles vous semblent pertinentes.

Qu'entend-on par prostitution ?

La prostitution prend des formes multiples. Elle peut avoir lieu à l'extérieur (rue, route, forêt, parking...) ou dans des espaces clos (hôtel ou appartement, via Internet notamment, salon de massage, bar à hôtesse, boîte de nuit...).

Elle est rarement nommée comme telle : on parle de débrouille, d'escorting, de michetonnage, de masseuses, d'accompagnatrices, d'hôtesse... Ces termes euphémisent une même réalité : l'achat d'actes sexuels, avec une contrepartie qui peut être financière ou non (hébergement, nourriture, vêtements, téléphone portable...), et des conséquences importantes pour les personnes qui sont marchandisées.

Introduction : quelques données vous concernant

Les réponses au questionnaire seront anonymisées lors du traitement des données.

> Nom de l'organisation ou du service :

> Nom du/de la répondant.e

> Fonction :

> Adresse mail (facultatif) :

> Numéro de téléphone (facultatif) :

> Votre activité principale :

> Vous remplissez le questionnaire :

☐ A titre individuel

☐ A titre collectif (service ou structure)

> Si le questionnaire est rempli à titre collectif, combien de professionnel.les / bénévoles ont été consulté.es ?

I- Repérage des mineur.es en situation, probable ou avérée, de prostitution

> Avez-vous déjà eu connaissance de situations de prostitution, probables ou avérées, parmi les enfants et adolescent.es rencontré.es dans votre structure ?

☐ Oui

☐ Non

Si OUI (situations repérées), merci de répondre aux questions suivantes

Si NON (pas de situation repérées), merci de passer à la dernière page

> Combien de mineur.es environs ces situations concernent-elles sur les trois dernières années (2017-2018-2019) ?

> Comment ces situations ont-elles été connues ?

☐ Situations repérées par votre service

☐ Situations rapportées par des partenaires

☐ Autre (précisez)

> Si elles ont été repérées par votre service, quels éléments vous ont permis de penser qu'il s'agissait de prostitution ?

II- Description des situations

Dans cette section, vous allez pouvoir décrire les situations, probables ou avérées, dont vous avez connaissance.

Ces situations peuvent concerner un.e mineur.e en particulier, ou un groupe de mineur.es présentant des similarités dans leur profil ou leur parcours de vie.

SI VOUS SOUHAITEZ DÉCRIRE PLUSIEURS SITUATIONS : à la fin de la description de la situation n°1, il vous sera proposé d'ajouter une situation n°2 etc.

Situation n°1

Les mineur.es concerné.es

> Combien de mineur.es environ cette situation concerne-t-elle ?

> Quels sont le sexe, l'âge, la nationalité des mineur.es concerné.es ?

> Y a-t-il des éléments dans leur parcours de vie qui vous semblent pertinents pour comprendre leur entrée dans le système prostitutionnel (par exemple : contexte familial, violences vécues, fugues...) ?
Lesquels ?

Les faits de prostitution

> Dans quel(s) type(s) de lieu les faits de prostitution se déroulent-ils ?

- ☐ Appartement
- ☐ Bar / Club
- ☐ Forêt / Bois
- ☐ Hôtel
- ☐ Route
- ☐ Rue
- ☐ Salon de massage
- ☐ Structure d'hébergement
- ☐ Inconnu
- ☐ Autre (précisez)

> Dans quelle(s) ville(s) / zone(s) géographique(s) où ont lieu ces faits ?

> Quelle(s) forme(s) prennent les contreparties à l'acte sexuel ?

- ☐ Argent
- ☐ Hébergement
- ☐ Objets et autres biens
- ☐ Autre (précisez)

> Comment les « clients » entrent-ils en contact avec les mineur.es en situation de prostitution ?

- ☐ Internet
- ☐ Téléphone
- ☐ Lieux publics
- ☐ Autres (précisez)

> Disposez-vous d'information sur ces « clients » (sexe, âge, provenance géographique...) ?

> Y a-t-il des proxénètes ?

Pour rappel, la loi française (articles 225-5 et suivants du code pénal) définit comme proxénète toute personne qui :

- aide, assiste, protège la prostitution d'autrui
- tire profit de la prostitution d'autrui
- embauche ou entraîne quelqu'un.e pour qu'elle/il se prostitue
- exerce une pression sur quelqu'un.e pour qu'elle/il se prostitue

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

> Si oui, quels sont leurs liens avec les mineur.es prostitué.es ?

- ☐ Petit ami
- ☐ Réseau « amical »
- ☐ Membre de la famille
- ☐ Réseau de prostitution
- ☐ Autre (précisez)

> Comment sont-ils entrés en contact avec elles/eux (par exemple : via les réseaux sociaux, lors d'une fugue, à l'école...) ?

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

> Décrire une autre situation

☐ Oui

☐ Non, passer à la rubrique suivante

III- Prise en charge des mineur.es en situation, probable ou avérée, de prostitution

> Avez-vous pu parler de la prostitution avec les mineur.es concerné.es ?

> Quels éléments ont été mobilisés / travaillés avec ces mineur.es ?

> Avez-vous travaillé avec des partenaires extérieurs ? Lesquels ?

> Quelles ont été les principales difficultés dans ces prises en charge ?

> Quelles actions vous ont paru avoir les effets les plus bénéfiques ? Pourquoi ?

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

IV- Ressources et besoins

> Vous sentez-vous suffisamment informé.e(s) sur ce que dit la loi française sur la prostitution en général et concernant les mineur.es en particulier ?

Pour rappel, la loi de 2002 relative à l'autorité parentale précise dans son article 13 que :

- La prostitution des mineur.es est interdite sur tout le territoire de la République.

- Tout.e mineur.e en situation de prostitution est réputé.e en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.

- Solliciter, accepter ou obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, un acte sexuel de la part d'un.e mineur.e en situation de prostitution est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 EUR d'amende.

☐ Oui

☐ Non

> Vous sentez-vous suffisamment outillé.e(s) sur la question de la prostitution des mineur.es ?

☐ Oui

☐ Non

> Selon vous, comment pourrait-on améliorer le repérage et la prise en charge des mineur.es en situation ou en risque de prostitution, au sein de votre structure et de manière plus globale ?

> Selon vous, comment pourrait-on améliorer la prévention de la prostitution des mineur.es, au sein de votre structure et de manière plus globale ?

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

Pas de situations de prostitution repérées

II-bis- Ressources et besoins

> Vous sentez-vous suffisamment informé.e(s) sur ce que dit la loi française sur la prostitution en général et concernant les mineur.es en particulier ?

Pour rappel, la loi de 2002 relative à l'autorité parentale précise dans son article 13 que :

- La prostitution des mineur.es est interdite sur tout le territoire de la République.

- Tout.e mineur.e en situation de prostitution est réputé.e en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.

- Solliciter, accepter ou obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, un acte sexuel de la part d'un.e mineur.e en situation de prostitution est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 EUR d'amende.

☐ Oui

☐ Non

> Disposez-vous de ressources sur la prostitution des mineur.es en interne ou en externe de votre structure ?

> Des dispositifs (formalisés ou non) existent-ils au sein de votre structure pour prévenir ce type de situations ? Lesquels ?

> Des dispositifs (formalisés ou non) existent-ils au sein de votre structure pour repérer ce type de situations ? Lesquels ?

> Selon vous, comment pourrait-on améliorer le repérage et la prise en charge des mineur.es en situation ou en risque de prostitution, au sein de votre structure et de manière plus globale ?

> Selon vous, comment pourrait-on améliorer la prévention de la prostitution des mineur.es, au sein de votre structure et de manière plus globale ?

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

Conclusion : pour aller plus loin

> Acceptez-vous d'être recontacté.e(s) dans le cadre de cet état des lieux ?

> Connaissez-vous des personnes ressources pour cet état des lieux ? Si oui, comment peut-on les contacter ?

Merci !

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter :

Lucie GIL, Chargée de mission diagnostic et communication

Amicale du Nid

01 44 52 56 40 / 06 17 01 36 19

lucie.gil.adn@gmail.com

**Annexe 4 : Prostitution : comment repérer ? Extrait du guide de l'Amicale du Nid,
« Prostitution – Osons en parler »**

Comment repérer ?

**IL N'Y A PAS DE PROFIL TYPE.
CE QUE L'ON PEUT REPÉRER, C'EST UN FAISCEAU D'INDICES.**

SIGNAUX LIÉS AUX FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

ISOLEMENT, SOLITUDE
AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES
CARENCES AFFECTIVES ET/OU ÉDUCATIVES
DIFFICULTÉS FAMILIALES
MANQUE D'ESTIME DE SOI, DÉVALORISATION
PRÉCARITÉ, BESOIN D'ARGENT, ERRANCE, BESOIN D'HÉBERGEMENT
SITUATION ADMINISTRATIVE IRRÉGULIÈRE
STIGMATISATION DUE À L'ORIENTATION SEXUELLE
ÊTRE CIBLÉ-E PAR LES AGRESSEURS DU FAIT
DE SA COULEUR DE PEAU OU DE SON ÂGE

SIGNAUX LIÉS AUX CONSÉQUENCES PHYSIQUES PSYCHIQUES ET SOCIALES

BLESSURES, BLEUS, DOULEURS FRÉQUENTES, FATIGUES CHRONIQUES
TROUBLES ALIMENTAIRES
PROBLÈMES GYNÉCOLOGIQUES, VIH, INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES, GROSSESSES NON-DÉSIRÉES
SIGNES DE DISSOCIATION ET DE DÉCORPORALISATION : NE PLUS RESSENTIR
ET DONC NE PLUS POUVOIR MANIFESTER D'ÉMOTIONS, NE PLUS RESSENTIR
LA DOULEUR, NE PLUS « ÊTRE DANS SON CORPS »
STRESS POST-TRAUMATIQUE* : ANXIÉTÉ, TROUBLES DU SOMMEIL,
FLASHBACKS (EX : UNE IMAGE FAIT REVIVRE LE TRAUMATISME)
DÉPRESSION, COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS,
PENSÉES SUICIDAIRES, ADDICTIONS
SENTIMENT DE HONTE ET CULPABILITÉ, OBLIGATION DE DISSIMULER UNE
PARTIE DE SA VIE, DISSONANCE COGNITIVE
EXCLUSION SOCIALE, REPLI SUR SOI, DÉSINVESTISSEMENT SOCIAL
TROUBLES DE LA SANTÉ SEXUELLE*
RAPPORTS AU TEMPS ET À L'ARGENT INHABITUELS,
CONSUMÉRISME COMPENSATOIRE

SIGNAUX D'EMPRISE*

SEMBLE TENU-E DE RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT AU TÉLÉPHONE
SE PRÉSENTE TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E AUX RENDEZ-VOUS
PARAÎT INCAPABLE DE PRENDRE SEUL-E UNE DÉCISION POUR LUI-ELLE-MÊME



ATTENTION, CES SIGNAUX NE SONT QUE DES POINTS DE REPÈRE, IL N'Y A AUCUN DÉTERMINISME.

Ces indicateurs sont issus des constats de terrain, mais ils ne signifient pas automatiquement qu'il y a situation de prostitution, et ils ne prétendent pas à être exhaustifs.

Comme pour les autres formes de violences, les personnes concernées peuvent ne pas se reconnaître comme victimes, tout en présentant des signaux d'alerte et/ou « tendant des perches » aux professionnel·les qui les reçoivent. Il est rare qu'elles en parlent spontanément. Le plus sûr est donc de poser la question.

Chez des jeunes, surtout si vous les voyez régulièrement, vous pouvez constater en particulier :

- Changement d'attitude, de fréquentations, de comportements avec les autres
- Changement de vocabulaire concernant la sexualité
- Changement de style vestimentaire, brutale prise ou perte de poids
- Fugues, évitements, repli sur soi
- Violences envers soi (scarifications par exemple) ou envers les autres

**MINEUR-ES ET
SIGNAUX D'ALERTE**

Parfois vous pouvez également observer des indicateurs matériels :

- Des relations avec des hommes plus âgés, des voitures qui passent les chercher
- De grosses sommes d'argent liquide, de la lingerie, des préservatifs, une bombe lacrymogène, une carte de club
- Plusieurs téléphones

Attention ! Un seul signe ne suffit pas, il ne faut pas non plus voir la prostitution partout.

Emprise

Relation de domination mise en place par une personne en position de pouvoir et qui vise l'exploitation d'autrui. La personne sous emprise croit qu'elle n'a pas le choix et intériorise la volonté de l'autre au détriment de ses propres intérêts.

Psychotraumatisme ou état de stress post-traumatique

Un événement traumatique menaçant l'intégrité d'une personne peut provoquer des conséquences psychiques importantes comme des troubles de la mémoire, du sommeil ou de l'alimentation, des pratiques d'évitement, de la dissociation, de l'hypervigilance, de l'impulsivité, de la somatisation, ou des crises d'angoisse.

Santé sexuelle

État de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence. (OMS)

Le guide complet est disponible en version numérique :

<https://amicaledunid.org/ressources/prostitution-sons-en-parler-points-de-reperes-a-lusage-des-professionnel-les/>

Illustration et mise en page : Floriane Le Roux

Annexe 5 : Liste des participants au groupe de travail d'élaboration des préconisations

Amicale du Nid

- Jean-Marc AUGUIN, Directeur adjoint d'établissement
- Caroline CORCELLA, Coordinatrice prévention
- Lucie GIL, Chargée de mission diagnostics, communication, formation

Conseil départemental du Val-d'Oise – Direction Jeunesse, Prévention, Sécurité (DJPS)

- Vanessa SARRON, Directrice Jeunesse, Prévention, Sécurité
- Quentin DEGRAVE, Responsable Mission Sécurité
- Juliette MOTTIN puis Marielle BIGOT, Chargées de mission égalité femmes-hommes

Préfecture du Val-d'Oise – Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

- Christine GABEL, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Chloé PESTEL, Chargée de communication et de projets DDFE

Conseil départemental du Val-d'Oise – Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Laurent FAUQUET, Responsable CRIP
- Karine POUPEE, Cheffe de service départementale
- Marianne DUCLOYER, Responsable Equipe Enfance
- Carole COURCIER, Responsable Equipe Enfance

Conseil départemental du Val-d'Oise – Service Social Départemental (SSD)

- Sandra RICQUIER, Responsable d'équipe
- Virginie GIERCZACK, Travailleuse sociale

Conseil départemental – Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Florence LEDUC, Sage-femme, Conseillère conjugale et familiale

Education Nationale – Service social en faveur des élèves

- Marie-Laure JAMME, Conseillère technique de service social
- Corinne POUDENAS, Conseillère technique de service social

Parquet

- Mathilde VIELLARD, Substitut référente prostitution des mineurs

Gendarmerie

- Cindy ROGUET, Référente violences faites aux femmes

Police

- Mathilde LOLIEUX, Intervenante sociale en commissariat

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) – MECS Bois-Renard, Groupe SOS

- Assad MOHAMED, Directeur

Prévention spécialisée – Aiguillage

- Karine DELAUNAY, Cheffe de service

Prévention spécialisée – IMAJ

- Laure FORNELLS, Cheffe de service

Prévention spécialisée – Sauvegarde 95

- Cédric BLANLEUIL, Chef de service
- Sall TIGUIDE, Travailleuse sociale

Protection judiciaire de la jeunesse

- Odile VILLARD, Conseillère technique
- Chloé PATIN-DESPRE, Educatrice
- Frédéric CHARLES-FELICITE, Educateur

Ville d'Argenteuil

- Zakia AZZI, Chargée de mission Prévention
- Karine EL HACHIMI, Cheffe du service Prévention

Ville de Villiers-le-Bel

- Vincent GRAMMONT, Chargé de mission CLSPD
- Elaine VAN DE WERFF, Chargée de mission santé

Recherche Action Ile-de-France

- Hélène POHU, Sociologue

Annexe 6 : Cas pratique présenté lors de la réunion du groupe de travail d'élaboration des préconisations, thématique « accompagnement social global et postures professionnelles »

Louise est une jeune majeure de 21 ans. Elle vit avec son petit-ami, âgé de 25 ans, et est en situation de prostitution dans un bar.

En janvier 2020, suite à un épisode de violences extrêmes, elle fuit le bar et l'homme avec lequel elle est en ménage.

Elle est orientée vers les services spécialisés pour un hébergement I 15.

Aujourd'hui, nous nous interrogeons : les choses auraient-elles pu évoluer différemment ?

Louise a intégré une MECS quand elle avait 13 ans. Elle est alors en classe de 5ème. L'équipe éducative sait que la mesure de placement a été décidée en urgence suite à une intervention de la police au domicile familial pour des faits de violence aggravée.

Au collège, Louise se plaint régulièrement de maux de ventre. Elle est orientée vers l'infirmière scolaire qui constate des scarifications sur ses bras. Louise évoque des relations très difficiles avec son beau-père mais ne donne pas de précisions quant aux difficultés rencontrées. Un lien de confiance s'établit entre Louise et l'infirmière qui reçoit l'adolescente quand elle le souhaite.

Au foyer, Louise est accompagnée par une éducatrice avec laquelle semble bien s'entendre. Elle rencontre également une psychologue. Au fil des séances elle se confie sur les violences dont elle a été témoin et évoque un inceste subi. La psychologue le mentionnera dans un compte-rendu de séance en l'associant aux scarifications.

Quelques mois avant son quinzième anniversaire, le foyer est informé que Louise est absente de l'école certains après-midis ou ne réapparaît pas après certains intercours. L'équipe du foyer s'aperçoit qu'elle sort la nuit, découche du foyer et revient avec des objets que son « argent de poche » ne peut permettre de se procurer.

Interrogée par son éducatrice, elle dit que ce sont des amis qui lui ont donnés. Elle explique qu'elle n'a pas le droit de sortir sans permission et « qu'elle en a marre d'être enfermée ». Un rappel au règlement lui est signifié.

Arrêt sur image N°1

Louise est en relation avec sa mère dans le cadre de visites médiatisées. Lors de l'une d'elle, Louise l'accuse à mots à peine voilés de ne pas l'avoir suffisamment protégée. La mère s'emporte et lui lance « de toute façon tout ce qui arrive est de ta faute, tu n'es qu'une pute ».

Cet épisode intervient à un moment où l'équipe éducative s'interroge sur le comportement et les attitudes (considérées comme « provocantes ») de Louise : tenue vestimentaire de plus en plus « sexualisée », discours sur la sexualité désinhibé...

Son éducatrice évoque la prostitution. Louise dit qu'effectivement elle se prostitue et qu'elle « fait ce qu'elle veut de son corps ».

L'équipe éducative organise une réunion de synthèse.

Arrêt sur image N°2

En dépit des tentatives pour échanger avec elle sur cette question (éducatrice, psychologue), Louise est de moins en moins accessible et se rapproche de deux adolescentes plus âgées qui posent des problèmes de discipline au sein de l'établissement.

Elle fugue à plusieurs reprises. Lors d'un retour de fugue, elle est auditionnée par la police qui soupçonne deux adolescentes du foyer, de « recruter » d'autres jeunes filles pour un réseau de proxénétisme. Louise dit qu'elle se prostitue mais qu'elle le fait d'elle-même. Elle refuse de se présenter à la convocation suivante.

A son éducatrice elle lance : « arrêtez de m'emmerder avec la prostitution, comme si c'était grave alors que vous avez rien fait contre mon beau-père ».

Louise devient « ingérable ». Elle est orientée vers une famille d'accueil.

Arrêt sur image N°3

Louise intègre une famille d'accueil en Picardie plutôt bienveillante et qui ne pose pas de question.

Pendant un an, la situation semble se tasser. Louise réussit à avoir son brevet et est orientée vers un lycée professionnel. Elle a un petit ami.

Après une dispute, celui-ci fait circuler des *nudes* de Louise dans le lycée. Elle subit le harcèlement de certains élèves qui la traitent de « pute ». La jeune fille est reçue par l'assistante sociale scolaire. Elle dit qu'elle ne veut pas parler, qu'elle a déjà raconté ses problèmes et que ça n'a servi à rien, qu'il faut « arrêter de lui prendre la tête et la laisser tranquille ».

Louise répond au harcèlement par des conduites « provocantes » et un regain d'agressivité. L'éducation nationale prend la décision de la changer de lycée.

Quelques jours plus tard, Louise fugue de sa famille d'accueil. Elle est retrouvée par la police dans un squat proche du domicile de sa mère. Elle explique à son éducatrice qu'elle ne veut pas retourner dans le nouveau lycée.

Elle décroche à nouveau à l'école et fugue de plus en plus souvent pour revenir dans l'environnement du foyer et y retrouver ses « ami.es ». La famille d'accueil est débordée.

En mars 2015, l'aide sociale à l'enfance propose un placement dans une autre famille d'accueil en Haute Loire.

A 16 ans et demi, Louise fugue de sa nouvelle famille d'accueil. Elle réapparaît deux fois au foyer, à quelques semaines d'intervalle, puis disparaît des radars.

Le juge des enfants décide de la main-levée de la mesure de placement.

Une équipe de prévention spécialisée la croise aux alentours de la gare de Cergy où elle se prostitue. Les éducateurs.trices ne la connaissent pas.

La jeune fille est alcoolisée. Elle raconte qu'elle vit chez son copain, qui a 3 ans de plus qu'elle et qu'elle a rencontré dans un squat, qu'ils ont trouvé du travail dans le sud de la France et qu'ils vont partir s'y installer bientôt.

L'équipe de prévention spécialisée lui propose de passer à la permanence. Elle ne viendra pas.

Arrêt sur image N°4
